

1

GÉNÉRALITÉS

Bassins

Cette notice ne s'applique qu'aux modèles de bassins ZODIAC Original. Vos accessoires tels que l'échelle et la filtration possèdent leur propre notice.

Nota : cette notice est composée de 3 parties :

- ①** partie généralités / entretien / conseils
- ②** partie montage du bassin / nomenclature
- ③** partie garantie

A conserver pour consultation ultérieure

- Généralités
- Recommandations préliminaires
- Choix de l'emplacement
- Préparation au sol
 - * hors sol
 - * semi-encastree
- Conseils de sécurité
- Conseils d'utilisation et d'entretien
- Entretien de la poche
- Réparation
- Hivernage
- Remise en route printanière

Nous vous remercions de votre confiance pour avoir choisi un bassin de notre marque et nous vous souhaitons une très bonne baignade.

GÉNÉRALITÉS

Lire attentivement et entièrement les instructions contenues dans cette notice (**à conserver**) avant tous travaux d'implantation et **avant de commencer** le montage de votre bassin. Son esthétique et sa solidité dépendent des soins que vous apporterez lors de son installation. Votre bassin se compose de plusieurs éléments. Avant de procéder au montage, examinez toutes les pièces et sachez les identifier d'après la nomenclature de votre modèle (voir partie 2).

Passez en revue tous les outils et matériaux nécessaires à l'installation de votre bassin. Achetez ce dont vous avez besoin.

RAPPEL : 1000 litres d'eau = 1 m³ = 1 tonne



Attention, votre bassin contient des milliers de litres d'eau; un sol mal préparé, un bassin mal monté peuvent causer des dommages importants.

Tous nos bassins sont des bassins hors sol à usage familial de plein air. Ils sont destinés à être posés sur un sol ferme (*pas de remblai*) et stable. Certains types de bassin peuvent être "semi-encasté" (voir partie 2 de la notice). Nous dégageons toute responsabilité pour une toute autre implantation. Pour information toute piscine enterrée même partiellement doit respecter les obligations décrites dans la loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines.



Attention : des impératifs bien spécifiques sont à respecter en fonction des types de bassin ; lisez attentivement et complètement celle-ci avant toute implantation et commencement des travaux d'installation.

Obligation légales : consultez la réglementation en vigueur concernant l'installation des piscines (renseignez-vous auprès de votre mairie).

Consultez et faites faire les travaux par des spécialistes tels que architecte, terrassier, maçon, piscinier, plombier, électricien et autres si besoin, afin que les travaux d'implantation et d'installation soient exécutés conformément aux règles de l'art ainsi qu'aux normes et réglementations en vigueur dans le pays d'installation du bassin.

Lisez attentivement et respectez les consignes de sécurité. N'hésitez pas à prendre contact avec nos distributeurs agréés pour tous renseignements complémentaires.

ÉLÉMENTS CONSTITUANT VOTRE BASSIN : (voir partie 2).



NOTA : Cette notice est commune à plusieurs de nos modèles.

ENVIRONNEMENT

Pour protéger notre environnement et par respect de la nature : ne jeter aucun emballage (palette, film plastique, carton...) et aucun élément (en fin de vie) de votre piscine dans un endroit non prévu à cet effet. Ne brûler aucun emballage et aucun élément (en fin de vie) de votre piscine. Pour connaître les services spécialisés dans la collecte, le tri et le recyclage de vos déchets rapprochez vous des autorités locales (mairies, services municipaux, déchèteries)

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT DU BASSIN

Le plaisir que vous procurera votre bassin et sa bonne intégration dans l'environnement dépendent du choix de son emplacement. Les 11 critères suivants doivent être étudiés avant de choisir le lieu définitif :

1. SOL

Le sol sur lequel repose le bassin doit être ferme, stable, plan, lisse et horizontal. Un terrain à niveau est indispensable (sans trou ni bosse), sinon il se produira des contraintes qui peuvent endommager votre bassin. Très important : attention aux infiltrations d'eau et à la nappe phréatique.

2. ACCÈS ET ENLEVEMENT DE LA TERRE

(cas de bassin pouvant ou devant être semi-encasté)

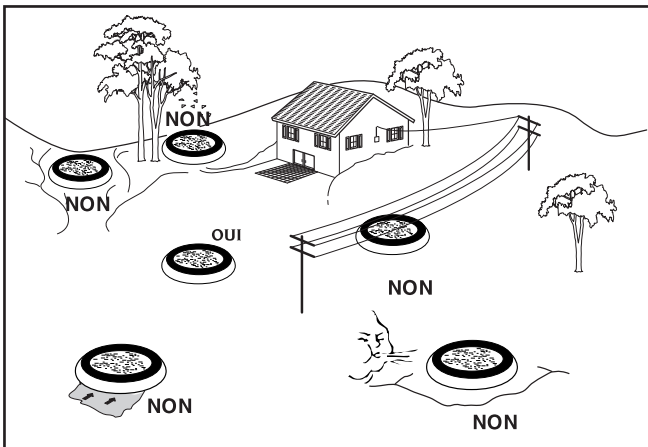
Si vous souhaitez "semi-encasté" votre bassin, assurez-vous que l'accès vers le futur bassin de tracto-pelle et du camion est possible. Il est essentiel d'avoir l'espace pour pénétrer, travailler et manoeuvrer. Sachez que le volume de terre dégagé est supérieur à 30 % à son volume initial. Il est important de prévoir la place pour la stocker. Une partie de cette terre servira à aménager les abords du bassin. Le reste sera évacué par camion.

3. EMBLACEMENT

Déterminez sur l'ensemble de votre terrain le meilleur emplacement. Il doit être spacieux. Laissez suffisamment d'espace autour de la base du bassin, minimum 3 mètres - (voir partie 2 : Montage).

4. LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

Le bassin ne doit pas être placé directement sous des lignes électriques aériennes par mesure de précaution. Dans certains districts, cela est interdit par la loi.



5. ENSOLEILLEMENT



Si l'on dispose de différents emplacements ensoleillés, on choisira de préférence ceux qui reçoivent le soleil du matin. Ce dernier ayant un pouvoir calorifique très supérieur au soleil de fin de journée.

6. VENTS

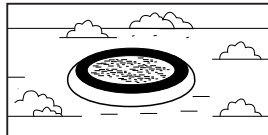


Installez le bassin à l'abri des vents dominants. Un bassin exposé aux vents subit une importante déperdition de chaleur par évaporation. Les bâches (à bulles ou d'hivernage) exposées à de trop grosses prises aux vents peuvent se détériorer prématurément.



Attention : si vous souhaitez installer un skimmer, celui-ci doit toujours être placé face aux vents dominants.

7. BASSIN HORS SOL OU SEMI-ENCASTRÉ



Sachez qu'un bassin doit toujours resté plein quelque soit la saison. Il ne faut pas le vider, sauf dans le cas d'un entretien de courte durée et en cas de déinstallation du bassin pour l'hivernage- (voir partie 2 : Hivernage spécifique).

8. ARBRES



Les arbres ne sont pas systématiquement un inconvénient. Toutefois, faites attention à leur ombre portée et prenez garde surtout aux troubles occasionnés. Par exemple, la présence d'un tilleul ou d'un bouleau est à proscrire. En effet, ces arbres en toutes saisons, répandront sur votre bassin, soit du pollen, soit des fleurs, soit des feuilles. Par contre, les arbres peuvent être d'un bon voisinage, à condition qu'ils aient une fonction de coupe vent, de paravent et qu'ils soient de la famille des persistants.

9. ENVIRONNEMENT EN EAU ET EN ÉLECTRICITÉ



Pensez à l'alimentation en eau et en électricité pour votre éventuel système de filtration. N'oubliez pas de prévoir la possibilité de vidanger votre bassin dans le cadre d'un entretien de courte durée. NOTA : distance entre le bassin et la filtration : d'après documents d'harmonisation du CENELEC HD 384. Pour la France norme NFC 15-100.



Utilisez une prise de courant équipée d'un disjoncteur différentiel de 30 mA. Vérifiez la normalisation en vigueur auprès d'un spécialiste.

10. INTIMITE



Votre bassin doit faire partie de votre maison ; c'est une pièce supplémentaire à cette dernière avec tous les avantages. Une bonne implantation demande à ce que le bassin soit proche de la maison et située dans un endroit assez intime du jardin, à l'abri des regards indiscrets des voisins.

11. BRANCHEMENTS SOUS-TERRAIN

Assurez-vous qu'aucun branchement sous-terrain (eau, gaz, électricité, téléphone, câbles...) ne passe où vous souhaitez implanter et installer votre bassin.

PRÉPARATION DU SOL (bassin hors sol / semi-encasté)



IMPÉRATIF : voir partie 2 "Montage" et les recommandations spécifiques.

En fonction des impératifs de la partie 2 : Montage, deux types de montage peuvent être possibles : bassin hors sol ou bassin semi-encasté. Cependant quelque soit le type de montage possible, le sol sur lequel repose le bassin doit être plan ferme, stable, lisse et horizontal. Un terrain de niveau est dispensable (sans trou, sans bosse, ...), sinon il se produira des contraintes qui peuvent se manifester par une déformation du bassin dans sa forme, ses dimensions, son aspect, et par conséquent peuvent l'endommager. Le tissu du bassin doit toujours être posé sur un tapis de sol impu-trescible (ne jamais poser directement le bassin sur la terre, ...). Prenez le temps de faire un bon et consciencieux travail.

1 MONTAGE HORS SOL



IMPÉRATIF : voir partie 2 "Montage" et les recommandations spécifiques.

Deux possibilités peuvent se produire : a et b

a Si le sol est cimenté : avant toute installation, assurez-vous auprès de votre architecte que cette réalisation est possible en demandant la charge admissible par m² de construction (10 cm de hauteur d'eau = 100 kg/m²).

Après cette vérification, vous pouvez installer votre bassin une fois que le sol soit bien propre et de niveau. N'installez jamais votre bassin directement en contact avec le ciment. Mettez un tapis de sol en matière imputrescible (schéma 1).

b Si le sol n'est pas cimenté, munissez-vous de gants de protection. Il faut impérativement prendre les précautions suivantes :



Ne jamais installer directement votre bassin/poche (liner) sur des sols tels que :

1. Fraîchement traités avec des produits chimiques ;
2. Récemment traités avec des produits desherbants ou récemment fertilisés. Les produits chimiques peuvent irrémédiablement abîmer la poche ;
3. Gravier/Herbe/Asphalte/Ecorce de bois/Sable marin/Sable concassé ;
4. Fraîchement goudronnés ou bétonnés.

1 Tracez la surface au sol à préparer. Celle-ci est égale à la dimension extérieure du bassin (longueur et largeur) + 10 cm (schéma 3). Avant toute préparation du terrain lire partie 2 "Montage".

Si le terrain est en déclivité, il faut toujours enlever la terre sur la partie haute. Ne jamais en ajouter dans la partie basse (schéma 2). Une assise de sable ou de terre rapportée, sous la pression de l'eau provoquera des contraintes qui peuvent déformer et endommager votre bassin.

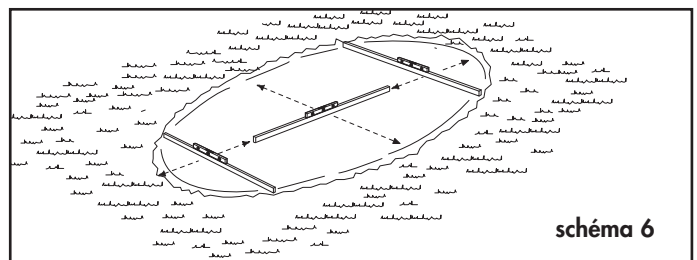
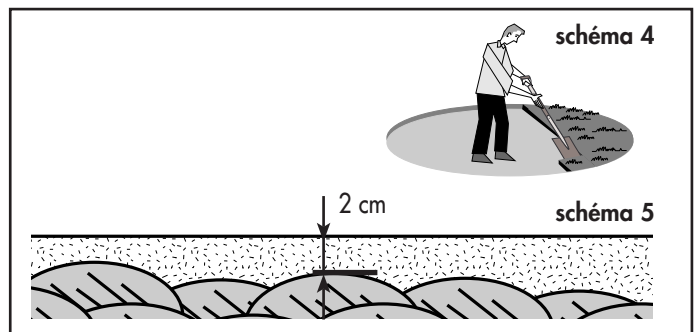
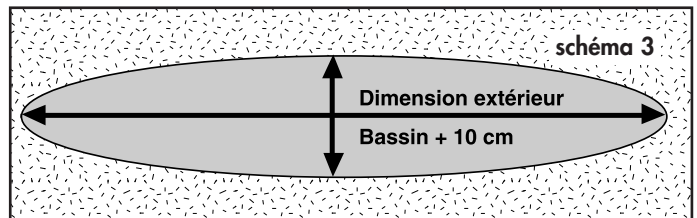
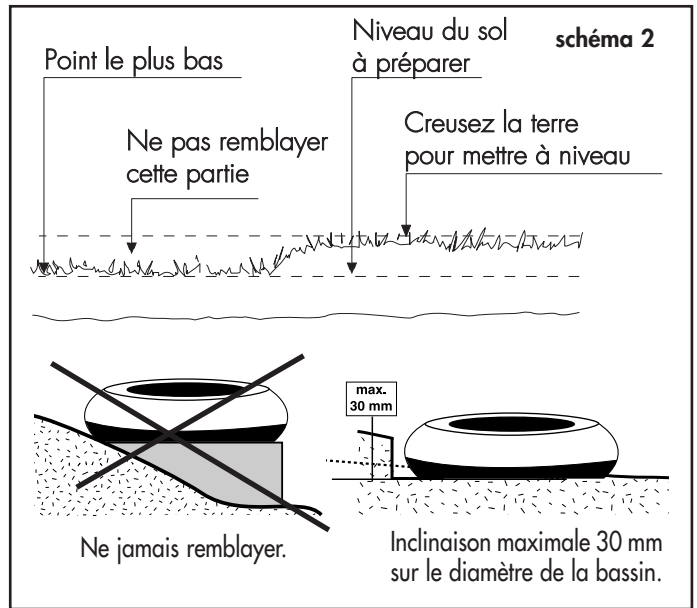
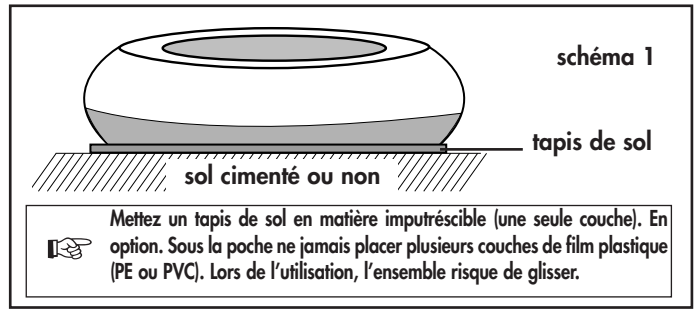
A moins de pouvoir utiliser un niveau à lunette, utilisez une planche bien droite. Trouvez le point le plus bas de la surface à préparer et nivelez le sol à la hauteur de ce point. Creusez les zones les plus hautes en retirant la terre et ne pas combler les surfaces plus basse (schéma 2 et 6).

Dimensions bassin : voir tableau 1 de la partie 2 "Montage".

2 Retirez la végétation afin qu'elle ne repousse plus (mauvaises herbes, racines, etc...) pour assurer à votre bassin une surface d'appui compacte afin d'éviter le pourrissement de l'herbe sous le bassin (schéma 4).

3 Il est particulièrement important que le sol soit stable et compact. Le terrain doit être dégagé de tout objet coupant et ne doit être recouvert ni de pierre, ni de cailloux, ni de "concassé". Ceux qui se trouveraient en affleurement doivent être retirés, tout comme les racines. La terre se trouvant sous le bassin sera tassée par le poids de l'eau et ces pierres ou racines qui affleuraient risqueraient de percer le bassin. Pour corriger les inégalités du sol, étalez et nivelez une couche de sable "à chape" d'environ 2 cm et ceci avant d'installer le tapis de sol (schéma 5 et 6).

4 Il est important que le sol destiné à supporter le bassin soit bien de niveau et plan afin de répartir d'une façon uniforme la poussée de l'eau sur l'entourage du bassin (schémas 2 et 6).



IMPÉRATIF : voir partie 2 "Montage" et les recommandations spécifiques.

Tout bassin semi-encastré est considéré comme un bien immobilier, donc soumis à la taxe foncière. Tous les bassins sont soumis à la taxe d'habitation sauf les bassins démontables (hors sol, souples, gonflables). Ne sont pas imposables les bassins dont la pose ne nécessite que le creusement d'un trou (sans maçonnerie). L'article 14 du Code Général des impôts, fait obligation de déclarer cette construction dans un délai de 90 jours après l'achèvement des travaux. Avant d'installer un bassin renseignez-vous auprès de votre mairie.

Consultez et faites faire les travaux par des spécialistes tels que architecte, terrassier, maçon, piscinier, plombier, électricien et autres si besoin, afin que les travaux d'implantation et d'installation soient exécutés conformément aux règles de l'art ainsi qu'aux normes et réglementations en vigueur dans le pays d'installation du bassin.

Pour réaliser la fouille, vous devez tracer le contour en prenant la dimension extérieur du bassin + 30 cm.

- a** Tracez le contour.
- b** Creusez régulièrement à la profondeur voulue. Attention il ne faut pas que la profondeur d'encastrement soit supérieure à la côte H.

H = hauteur du bassin monté et rempli, divisé par 2 + 10 cm.
voir tableau 1 de la partie 2 "Montage", schéma 7.

- c** Pour le fond de la fouille, vérifiez avec un homme de l'art (architecte...) les conditions locales (nature du sol...), la nécessité ou non de faire un radier + chape de finition afin de stabiliser parfaitement le sol. (Attention aux nappes phréatiques, si besoin faire un drainage). Dans le cas où vous n'avez pas besoin de faire des travaux particuliers, préparez le sol comme indiqué page ZO 2, "Montage hors sol, points 2,3 et 4.
- d** Installez le bassin (voir partie 2 "Montage").

- e** Le remblayage des parties laissées libres (schéma 9) entre la bassin et la terre se fait après la mise en eau du bassin et l'installation complète du système de filtration. Attention : nos filtrations sont livrées avec des tuyaux à poser sur le sol. Faites obligatoirement la plomberie en tuyau en PVC pour des pressions d'environ 16 bars si vous souhaitez enterrer la tuyauterie.

Faites appel à un plombier ou un piscinier pour réaliser et vérifier l'étanchéité et la conformité de votre installation. Un coffrage devra être installé autour de chaque élément (vanne, bouchon de vidange) avant de remblayer le pourtour de votre bassin avec du béton maigre. (Attention au gel). Pensez aux opérations de maintenance.

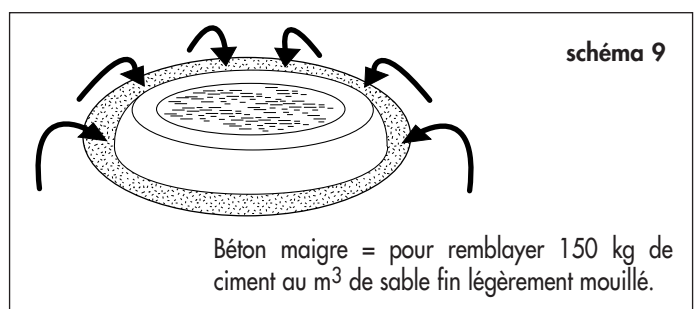
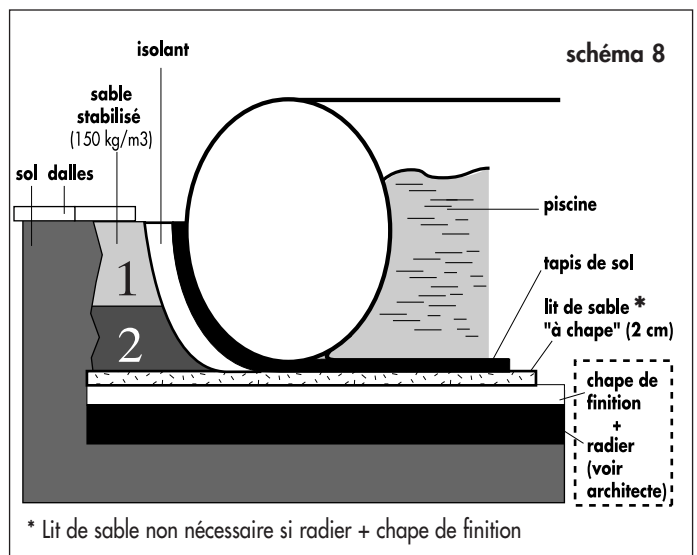
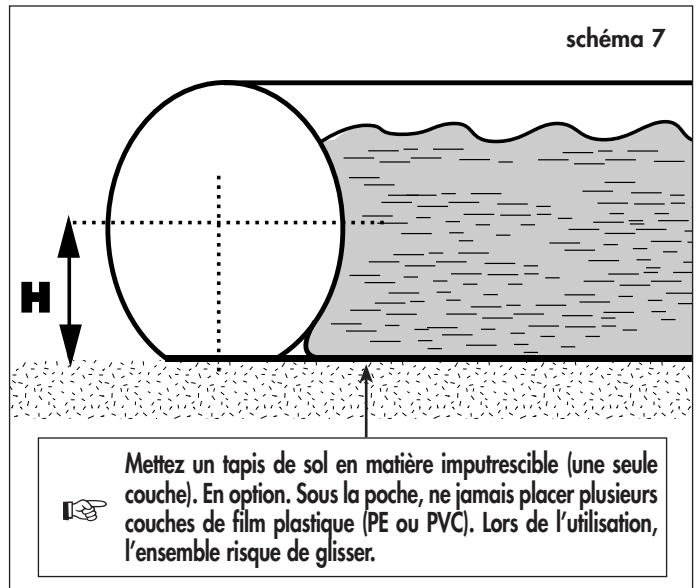
Versez le béton tangentiellement au bassin (et non perpendiculairement). Ne pas le tasser ou vibrer. Il est essentiel que le mélange ait une humidité très faible. Pour le remblayage procédez par étape de 30 cm en 30 cm (1 et 2) toutes les 24 heures afin que le béton maigre se stabilise (schéma 8).

Il est impératif de mettre un isolant pour protéger le bassin du béton maigre (bon isolant thermique ; il doit être compatible avec la toile PVC du bassin, renseignez-vous auprès d'un spécialiste en isolation).

Cet isolant doit être souple et capable d'accepter les contraintes de déformation du bassin.

Mettez toujours un tapis de sol entre le bassin et l'isolant.

Règles générales : le bassin ne doit jamais être en contact avec une matière qui pourrait l'endommager (frottement...). Les dalles ne doivent jamais être en contact avec le bassin.



CONSEILS DE SÉCURITÉ

Un bassin est un lieu de joie et d'amusement mais c'est également un lieu de risques, en particulier pour les petits enfants ou toutes les personnes qui ne savent pas nager. Pour éviter les accidents, de simples conseils de prudence doivent être suivis. En tant que propriétaire, vous avez le rôle le plus important en rappelant les règles de sécurité "bassin" aux usagers.

- 1** Ne laissez jamais des enfants qui ne savent pas nager hors de la surveillance d'adultes.
Ne laissez jamais un enfant se baigner seul.
- 2** Ne pas sauter ou plonger, la profondeur n'est pas suffisante.
- 3** Retirez l'échelle ou l'accès au bassin lorsque le bassin n'est pas en service dans le cas où ceux-ci ne sont pas pourvus de marches escamotables.
Nota : si votre bassin est équipé de système d'attaches d'échelle, utilisez celui-ci uniquement pour des échelles pourvues de marches escamotables.

 Nota : l'échelle a un usage exclusivement réservé aux piscines ; accès ou non du bassin.
- 4** Recouvrir le bassin d'une bâche thermique ou d'hivernage (elles ne sont en aucun cas considérées comme une bâche de sécurité).
- 5** Apprenez à nager aux enfants le plus tôt possible.
- 6** N'entrez jamais brutalement dans l'eau surtout après un repas (un délai de 2 heures est conseillé), une exposition au soleil ou un effort violent, vous risquez une hydrocution.
- 7** Ne remplissez le bassin qu'avec de l'eau du réseau de ville et utilisez des produits de traitement et d'entretien destinés uniquement aux bassins. Maintenez toujours une eau propre et chimiquement équilibrée.
- 8** Ne laissez jamais un animal (chien, chat, poisson, autre...) se baigner dans le bassin, il pourrait pour certain déchirer la membrane avec ses griffes, se noyer ou s'asphyxier.
- 9** Un bassin n'est pas un jouet. Son utilisation demande de la prudence, de la surveillance et de l'entretien.
- 10** Boissons alcoolisées : n'utilisez jamais votre bassin si vous avez bu des boissons alcoolisées, ou pris des médicaments ou de la drogue. Un état de choc, d'inconscience, un accident grave ou une noyade peuvent en résulter. Boire ou nager, il faut choisir !

Barrières de sécurité / système d'alarme :
Plusieurs systèmes existent pour renforcer la prévention entre un enfant et le bassin. Nous vous encourageons et recommandons (car nous ne sommes jamais assez prudent) d'installer une barrière de sécurité et/ou un système d'alarme. Renseignez-vous auprès de spécialistes de la piscine ainsi que sur la réglementation en vigueur.
Les barrières et/ou système d'alarme ne peuvent en aucune façon se substituer à la vigilance d'un adulte.
- 11**
- 12** Électrocution: ne touchez jamais ou n'essayez jamais de réparer un appareil électrique, y compris votre filtration, lorsque votre corps ou le sol est mouillé. Vous pourriez être électrocuté par un courant très élevé: 220V / 230 V alternatif.
Conservez votre bassin propre afin que le fond en soit toujours visible: il faut que l'on puisse voir que le niveau d'eau est peu profond et qu'il ne faut pas plonger, ou bien qu'un enfant se trouve sous l'eau.
- 13**
- 14** Ne nagez jamais lorsque la nuit est tombée, quand vous ne pouvez plus voir le fond de l'eau ou les étiquettes et messages de sécurité. Autrement, il est de votre responsabilité de prévoir l'éclairage suffisant du bassin, des étiquettes et messages de sécurité, et des abords de votre bassin. Consultez votre électricien pour ce type d'installation, et vérifiez que vous êtes bien en conformité avec la réglementation électrique en vigueur.
- 15** Ne découpez jamais la structure (membrane) de votre bassin pour y fixer un projecteur ou tout autre accessoire qui n'est pas d'origine. Il pourrait en résulter l'éclatement de la membrane et le déferlement instantané d'une grande quantité d'eau. Cela peut entraîner l'électrocution des personnes présentes, et de sérieux dégâts.
- 16** Ne jamais nager entre la paroi du bassin et l'échelle (risque de rester bloqué).
- 17** N'autorisez pas le jeu du « monter à cheval » dans ou autour de votre bassin.
- 18** N'effectuez pas l'hivernage de votre bassin avec du chlore liquide : il s'en suivrait une détérioration de la poche PVC dont le fabricant ne pourrait être tenu pour responsable. Suivez toujours les recommandations du fabricant de produits chimiques pour le stockage, la manipulation et l'utilisation de ceux-ci.
- 19** Évitez d'installer autour du bassin tout objet qui pourrait favoriser l'escalade de la bassin (plongeoir,...) laissez au minimum 3 à 10 mètres de passage autour du bassin (voir partie 2).
- 20** Si la filtration que vous utilisez n'est pas celle livrée avec ce kit, vérifiez qu'elle est conforme aux normes en vigueur et qu'elle est adaptée au volume d'eau à traiter (voir notice de la filtration).
- 21** N'exercez pas de poussée excessive sur le bassin telle que : coups de pied dans la structure (boudin), lancer des objets lourds ou créer de grosses vagues, etc.

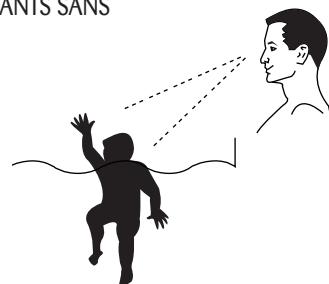
21 Vérifiez périodiquement la détérioration et l'usure de votre bassin et de ses accessoires. Vérifiez que les éléments sont bien à leur place. Remplacez tout élément détérioré ou usé. Utilisez toujours les pièces d'origine du fabriquant. Ne modifiez jamais votre bassin ou ses accessoires sans l'avis du fabricant.

22 Les messages de sécurité doivent être clairement visibles tout autour du bassin. Assurez-vous que ses utilisateurs les voient bien et les comprennent. Prévoyez en cas d'urgence une perche légère et solide à proximité de la bassin, ainsi que le numéro de téléphone du centre de secours le plus proche des pompiers, du SAMU, du centre anti-poison.

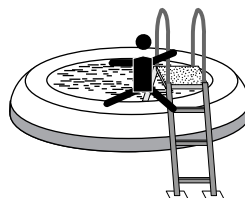
23 Pièces de rechange : utilisez uniquement des pièces de rechange provenant du fabricant d'origine.

NE JAMAIS LAISSER LES ENFANTS SANS SURVEILLANCE

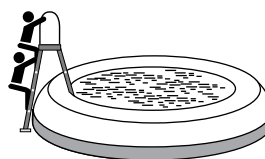
NE PAS PLONGER



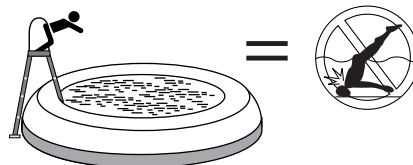
NON



NON



NON



Rappelez-vous : amusez-vous mais soyez prudent!



ATTENTION : N'utilisez jamais de tondeuse à gazon ou de coupe bordures (fil nylon) à proximité de votre bassin. Une coupure pourrait endommager le bassin de façon définitive. Ne laissez jamais d'objet tranchant en contact avec le bassin et évitez tout choc violent contre celui-ci. Si un câble électrique est endommagé, ne le réparez pas, faites-le changer par le fabricant ou un électricien agréé.

IMPÉRATIF - PICTOGRAMMES DE SÉCURITÉ : Si votre bassin n'est pas équipé d'origine de pictogrammes de sécurité, il est impératif de les installer à proximité du bassin (ou sur le bassin). Il faut absolument que ces pictogrammes soient vus de tous lorsque l'on s'approche du bassin. N'hésitez pas à nous demander des pictogrammes supplémentaires (repère P19592).

QUE FAIRE EN CAS DE NOYADE :

- Agir très rapidement pour sortir la victime de l'eau.
- Prévenir :
 - les pompiers 18 et le SAMU 15
 - la gendarmerie
- toute personne susceptible de mettre en oeuvre une méthode d'assistance respiratoire.
- Pratiquer si possible, en attendant les secours, la respiration artificielle (bouche à bouche par exemple).

TOUT APPAREIL ALIMENTÉ EN 220 V / 230 V DOIT SE TROUVER À PLUS DE 3,50 M DU PLAN D'EAU. SEULS SONT ACCEPTÉS DANS CE PÉRIMÈTRE DES APPAREILS ÉLECTRIQUES ALIMENTÉS EN TRÈS BASSE TENSION DE SÉCURITÉ. (Norme C 15 - 100 section 702 : 12 V= / 30 V alt.).

GARANTIE voir partie 3 de la notice. Merci de compléter le numéro de série, il est indispensable pour toutes recherches de traçabilité du bassin.

N° bassin (poche) à compléter :

Le numéro de série de votre bassin (poche) est frappé sur la base du bouchon de remplissage (voir partie 2 "Montage").

Complément conseils de sécurité

Les conseils de sécurité doivent contenir, au minimum, les informations suivantes :

- La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous ! Le risque est maximum lorsque les enfants ont moins de 5 ans. L'accident n'arrive pas qu'aux autres ! Soyez prêt à y faire face !

- Surveillez et agissez :
 - la surveillance des enfants doit être rapprochée et constante ;
 - désignez un seul responsable de la sécurité ;
 - renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs dans la piscine ;
 - imposez un équipement personnel de flottaison (personne ne sachant pas nager ;
 - apprenez à nager à vos enfants dès que possible ;
 - mouillez nuque, bras et jambes avant d'entrer dans l'eau ;
 - apprenez les gestes qui sauvent et surtout ceux spécifiques aux enfants ;
 - interdisez le plongeon ou les sauts ;
 - interdisez la course et les jeux vifs aux abords de la piscine ;
 - n'autorisez pas l'accès à la piscine sans gilet ou brassière pour un enfant ne sachant pas bien nager et non accompagné dans l'eau ;
 - ne laissez pas de jouets à proximité et dans le bassin qui n'est pas surveillé ;
 - maintenez en permanence une eau limpide et saine ;
 - stockez les produits de traitement d'eau hors de la portée des enfants.

- Prévoyez :
 - téléphone accessible près du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous téléphonez ;
 - bouée et perche à proximité du bassin.

- Par ailleurs, certains équipements peuvent contribuer à la sécurité :
 - barrière de protection dont le portail sera constamment maintenu fermé (par exemple, une haie ne peut être considérée comme une barrière) ;
 - couverture de protection manuelle ou automatique correctement mise en place et fixée ;
 - détecteur électronique de passage ou de chute, en service et opérationnel ;

mais ils ne remplacent en aucun cas une surveillance rapprochée.

- En cas d'accident :
 - sortez l'enfant de l'eau le plus rapidement possible ;
 - appelez immédiatement du secours et suivez les conseils qui vous seront donnés ;
 - remplacez les habits mouillés par des couvertures chaudes.

- Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros de premiers secours :
 - Pompiers (18 pour la France) ;
 - SAMU (15 pour la France) ;
 - Centre antipoison.



Avant tout traitement nous vous rappelons que le bassin doit être rempli d'eau du réseau de ville (pas d'eau de pluie ou de source...). Ceci est un résumé succinct sur le traitement d'eau, à base de chlore, n'hésitez pas à demander conseil auprès d'un spécialiste du traitement de l'eau. Le non respect des consignes d'entretien peut engendrer des risques graves pour la santé, notamment celles des enfants.

Pour le plaisir du baigneur autant que pour l'hygiène il est important que l'eau reste claire, cristalline, limpide et bactériologiquement pure. Pour cela il est nécessaire de la traiter :

- physiquement : par une filtration et des accessoires;
- chimiquement : par des traitements appropriés.

Le traitement physique supprime les particules en suspension dans votre bassin. Le traitement chimique est nécessaire pour la stérilisation de l'eau, l'élimination des bactéries (algues et micro-organismes). Ce sont 2 traitements complémentaires et indispensables l'un à l'autre. Le contrôle et l'entretien de votre eau se fait quotidiennement.



Nota : Si votre piscinette n'est pas équipée d'une filtration, il vous est impératif de changer la totalité du contenu de votre bassin tous les 2 jours minimum. Pour vous aider à vidanger le bassin, reportez-vous au chapitre "Hivernage" de cette notice.

1. Traitement physique (ou mécanique)

Le volume total d'eau contenu dans votre bassin doit être recyclé dans sa totalité au moins une fois par jour minimum.

Temps de filtration théorique =

Volume d'eau / débit système* de la pompe (m³/h).

* débit système = débit mesuré à la sortie du refoulement, groupe de filtration en ordre de fonctionnement, branché avec 9 m de tuyau, installé à 3,50 m du bassin et avec son média filtrant propre.

Le traitement physique se fait par l'utilisation d'une filtration adaptée au volume d'eau total du bassin et d'accessoires tels que épuisettes, balais, robots,

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre distributeur pour connaître les différentes solutions concernant les robots.

Toutefois, la durée quotidienne de fonctionnement de la filtration doit être au moins de 8 heures par jour (de préférence 2h le matin, 4h en journée, 2h le soir) pour une eau jusqu'à 21°C. Au delà il y a lieu d'augmenter le temps de filtration. Il n'y a pas de règle mais plus l'eau est chaude, plus le temps de filtration doit être important. Nous vous conseillons par exemple :

temps de filtration journalier = température de l'eau / 2.

(Ex. 24°C = 12 heures de filtration minimum).

N'hésitez pas à faire fonctionner votre filtration.

2. Traitement chimique



Important : tous les produits utilisés doivent être compatibles avec le liner en PVC.

Il existe actuellement plusieurs traitements pour l'eau de votre bassin, nous parlerons uniquement du traitement de l'eau à base de chlore.

Avant toute chose, munissez-vous d'une trousse de contrôle "pH - chlore", élément indispensable pour le contrôle du traitement chimique de votre eau.

Lisez et suivez les indications mentionnées sur le produit avant, pendant et après utilisation. Respectez les dosages et leur compatibilité avec d'autres produits. Evitez de faire tourner la pompe la nuit car à part le brassage de l'eau, la durée du traitement chimique est limité.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre distributeur pour connaître les différentes solutions concernant les produits d'entretien.

3 produits indispensables

1) Acidité de l'eau (pH : potentiel d'hydrogène)

Pour un traitement efficace, l'acidité de l'eau (le pH) doit être située entre 7,2 et 7,6. Il convient de toujours contrôler et d'ajuster le pH de l'eau avant toute opération, pour cela utilisez une trousse de contrôle et des produits (pH - pour diminuer et pH + pour augmenter le pH).

2) Traitement anti-algues

Pour une action préventive contre le développement et la prolifération des algues et des champignons, utilisez des produits anti-algues, Algicides-Fongicides : produits à ne pas mélanger avec les produits chlorés.

3) Stérilisation de l'eau (chlore)

Les produits chlorés sont indispensables pour la destruction des bactéries. Attention le pH modifie la proportion de chlore réellement actif (celui qui tue les bactéries). Respectez bien les instructions contenues dans la trousse de contrôle et sur les produits.

Traitements à effectuer :

- traitement choc de l'eau à faire lors de la mise en eau et remise en service du bassin avec des chlores rapides (en général chlore en poudre ou granulés).
- traitement permanent avec des chlores lents pour maintenir le taux de chlore. Attention, ne jamais mettre en contact direct le chlore avec le bassin, il le durcit, le décolore et l'abîme définitivement (exclusion de garantie).

Remarques générales

Le dosage des produits se fait en fonction (suivre impérativement les indications mentionnées sur le produit) :

- de la quantité d'eau dans le bassin à traiter;
 - de la fréquentation du bassin (nombre de personnes, apports plus ou moins importants d'agents perturbateurs);
 - des conditions climatiques (un temps orageux ainsi que la température de l'eau nécessitent un ajustement de chlore régulier pour éviter que l'eau ne vire au vert; ne pas mettre d'eau sur le produit mais le produit dans l'eau).
- Il faut toujours brasser l'eau et attendre la dissolution d'un produit avant d'ajouter


- un autre produit de traitement dans l'eau. Attendez environ 12 heures entre chaque ajustage de pH, de chlore, ou de traitement anti-algues en faisant tourner votre filtration comme indiqué paragraphe 1. Si vous ne démontez pas le bassin tous les ans, renouvelez un tiers de votre eau chaque année et, tous les 4 à 5 ans, renouvelez entièrement l'eau de votre bassin.

Attention: l'eau est un milieu vivant, de ce fait son traitement demande une astreinte régulière de contrôle et d'entretien. Un mauvais entretien peut amener une prolifération de germes pathogènes, d'algues, de bactéries, virus, champignons etc... qui peuvent changer la nature de l'eau, sa couleur et favoriser le développement de taches sur le revêtement PVC pouvant être irrémédiables (exclusion de la garantie).

Si l'eau de votre bassin est parfaitement limpide, sans odeur de chlore, vous devez quand même assurer un traitement d'entretien avec du chlore lent et un anti-algues (le taux de chlore doit être compris entre 1 et 2 PPM et le pH entre 7,2 et 7,6).

Bâche d'été (bâche à bulles) en option (schéma 4). Isotherme, elle a pour but de prévenir l'évaporation de l'eau et de protéger celle-ci de la pollution (feuilles,...). En film à bulles, elle capte la chaleur des rayons solaires tout en évitant la formation d'algues et la surconsommation de chlore. Pendant la nuit, elle réduit la déperdition de chaleur. Recommandations : Il est conseillé de découper la bâche à bulles au niveau des montants de l'échelle afin d'éviter qu'elle ne s'envole. Avant de mettre en place la bâche à bulles, vérifiez qu'elle ne gênera en rien le bon fonctionnement du système de filtration.

Avant et après utilisation maintenez vos produits Piscine bien fermés dans un endroit sec et toujours loin de la portée des enfants. N'hésitez pas à demander des renseignements sur la gamme de nos produits à votre distributeur habituel. Surtout respectez les modes d'emploi ainsi que les dosages préconisés sous peine de détériorer le revêtement PVC et la filtration.

 En aucun cas il ne faut jeter le chlore directement dans le bassin ou dans certain skimmer, (consultez la notice du skimmer), ceci aurait pour effet de décolorer et de rendre cassant le revêtement PVC de façon irréversible (exclusion de la garantie). Prenez conseil auprès de votre distributeur habituel.

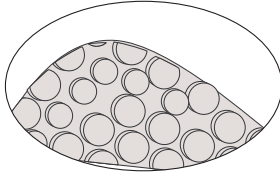


schéma 4

NOTA : les bulles sont toujours en contact avec l'eau de votre bassin.

ENTRETIEN DU BASSIN (POCHE)

Tous nos bassins sont traités anti crypto, antifongique, anti UV et résistent à l'eau normalement chlorée. Afin de ne pas détériorer le bassin (ou poche), n'utilisez aucun produit de nettoyage à base d'hydrocarbure (solvant). Nettoyez soigneusement et régulièrement le bassin avec une éponge imbibée de produit à pH neutre (pas de brosse, pas de nettoyeur haute pression : cas d'exclusion de garantie). Ne pas nettoyer votre bassin en plein soleil. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos distributeurs agréés sur les produits à utiliser et leurs conseils d'utilisation. Nota : le manque d'entretien peut laisser des traces indélébiles sur votre bassin (lavez-le une fois par mois).

Contrôlez la pression d'air ou d'eau dans le boudin. Ce contrôle est spécifique à chaque modèle de la gamme ZODIAC Original. Reportez-vous à la notice partie 2 "Montage" - chapitre entretien spécifique.

Attention : les UV jouent un rôle important sur la durée de vie et la tenue des coloris de votre bassin ; des précautions particulières d'entretien sont à respecter dans les régions à forte exposition solaire. Dans les zones à climat tropical, consulter impérativement votre distributeur local afin de connaître les particularités de contrôle et d'entretien du bassin.

La bonne conservation de la poche passe par un entretien permanent de l'eau (maintien du pH et concentration en stérilisants). Les micro-organismes qui se développent si l'eau n'est pas correctement traitée sont à l'origine de taches et dégradations diverses. En règle générale, le tissu subit une décoloration normale due à son vieillissement. Plusieurs paramètres peuvent accélérer ou non le vieillissement naturel de la matière (tissu enduit). Nous vous demandons de prendre régulièrement contact avec votre distributeur agréé afin d'examiner votre bassin au cours de la 4ème année à partir de la mise en service, puis tous les 2 ans.

1. Tenue des coloris

Les variations plus ou moins rapides des couleurs sont liées à l'utilisation des produits stérilisants (oxydants). Ce phénomène est normal. Elles varient en fonction de la concentration de ces produits et l'utilisation du bassin. Des décolorations locales au niveau des accessoires (skimmer, buses de refoulement, etc...) peuvent être constatées. Celles-ci sont dues à une concentration excessive de produits de traitement de l'eau.

2. Ligne d'eau

La ligne d'eau doit être nettoyée régulièrement pour éviter les incrustations d'origines diverses : calcaire, produits gras, etc... Son nettoyage doit être minutieux et régulier en utilisant des produits non abrasifs compatibles au PVC. L'utilisation de solvants organiques tels que acétone, trichlorethylène est totalement prohibée.

3. Taches

Dans certains cas, des taches peuvent apparaître sur le PVC.
 Taches roses :
 il s'agit de bactéries qui s'incorporent à la matière, se développent et se nourrissent du PVC.
 Taches grises :
 Ce sont en général des auréoles dues à un champignon d'origine extérieure à l'étanchéité (cas des terrains humides) ou d'une eau polluée.


Taches brunes :
 Elles résultent de la prolifération d'algues ou de dépôts de cuivre (sulfate de cuivre, procédé de traitement électro-physique, etc...).


Dans tous les cas rencontrés, il faut vérifier l'acidité de l'eau (pH). S'il n'est pas correct, il faut le rétablir en utilisant un pH + ou un pH -. Une fois que cet acidité est comprise entre les valeurs 7.2 et 7.6, choquez l'eau en filtrant pendant 24 heures au plus. Avant tout traitement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un spécialiste agréé.

RÉPARATION

N'hésitez pas à demander conseils auprès de nos distributeurs agréés. La poche est conçue pour résister aux agents corrosifs, si malgré tous les soins apportés, vous détérioriez accidentellement la poche, vous pouvez pour :

- 1) une réparation minime : petit trou.
 Grâce à une trousse de réparation vous pouvez effectuer vous-même la réparation de petit trou sur le bassin.
 Un kit de réparation est fournie avec votre bassin. Elle contient :
 - des échantillons de tissus,
 - de la colle pour réparer en cas de fuites des parois ou du bassin, sans avoir à vidanger le bassin. Dans ce cas, placez un peu de cette colle à l'extrémité de votre doigt et passez-la sur le trou. Cette colle n'agit qu'en milieu humide : laissez l'eau s'écouler du trou car elle aidera la colle à se solidifier. Si le trou est situé au dessus de l'eau, arrosez abondamment alors que vous étalez la colle et maintenir une légère pression durant quelques secondes.
- 2) une réparation plus importante : coupure, déchirure.
 Renseignez-vous auprès de nos distributeurs sur la faisabilité de cette réparation. Faites une photo au besoin et munissez-vous toujours de la carte de garantie.
- 3) un colmatage de petites fuites d'air, porosité, petites griffures.
 Elles se réparent en utilisant un produit de retouche pour piscine ZODIAC .

 Nota : des précautions particulières d'entretien sont à respecter dans les régions à fort taux d'humidité et/ou avec une terre acide et/ou un air chargé d'embrun marin.

 Dans les zones à climat tropical, consultez impérativement votre distributeur local afin de connaître les particularités de contrôle et d'entretien de la structure.



IMPÉRATIF : voir partie 2 "Montage" - chapitre hivernage spécifique.

VOUS LAISSEZ VOTRE BASSIN MONTÉ : BASSIN PROTÉGÉ DU VENT .

- a** Vérifiez le pH et la teneur en chlore de votre bassin. Ajustez si besoin (voir "traitements d'eau").
- b** Nettoyez le fond, les parois, la ligne d'eau (avec un produit conseillé par nos distributeurs - aucun produit à base de solvant).
- c** Versez un produit d'hivernage et brassez-le à l'aide de la filtration. (Produit d'hivernage ainsi que son dosage : voir nos distributeurs).
Le produit d'hivernage assure une protection de l'eau pendant l'hiver : ce n'est pas un anti-gel.
- d** Démontez le skimmer (voir "notice skimmer").
- e** Débranchez la filtration et les tuyaux.

- f** Remplissez le bassin jusqu'à ras bord.
- g** Impératif : couvrez le bassin avec une bâche d'hivernage.
- h** Remisez le système de filtration, le skimmer, les tuyaux après les avoir lavés à l'eau douce, rincez, séchez et rangez-les dans un endroit sec à l'abri du gel. Précaution d'hivernage de la filtration : voir notice "filtration".
N'oubliez pas les accessoires bassins (échelle, balai, ...).



Bien que le bassin ne craigne pas le gel, ne jamais monter sur celui-ci lorsqu'il est gelé (cas d'exclusion de la garantie).

BÂCHE D'HIVERNAGE (STANDARD)

Son utilisation permet de retrouver après l'hiver, l'eau du bassin prête avec le minimum de traitement pour une nouvelle saison.

Résistante (ne constitue toutefois en aucun cas une barrière de sécurité), traitée anti-UV, opaque et étanche, elle convient parfaitement pour les bassins protégés du vent.

Elle protège l'eau des salissures (feuilles, insectes, etc.) venant de l'extérieur. Son opacité permet d'éviter la photosynthèse (coupe de la lumière du jour et évite la formation d'algues).

Régulièrement, enlevez les feuilles et eau de pluie qui stagneraient sur la bâche pour assurer une longue vie à celle-ci. Toutefois, laissez toujours un peu d'eau sur la bâche, elle plaquera bien celle-ci sur l'eau du bassin et évitera une trop grande prise aux vents.

Suivant chaque type de bassin et son exposition (notamment au vent), vous trouverez une bâche correspondante. N'hésitez pas à contacter votre vendeur habituel, qui vous conseillera sur le rôle et la pose de celle-ci.

Précautions :

Avant d'installer la bâche d'hivernage (uniquement par beau temps, pas de vent), assurez-vous que :

- le bassin a été lavé ;
- les accessoires sont enlevés (échelle, skimmer) ;
- l'eau a été traitée avec des produits d'hivernage pour le bassin ;
- le niveau de l'eau du bassin est au maximum (à ras bord).

REMISE EN ROUTE PRINTANIÈRE

Cas de remontage du bassin : reprendre les instructions depuis le début de la notice partie 2 "Montage".

Cas d'un bassin rempli : enlevez la bâche d'hivernage, nettoyer-là, utilisez une épuisette de surface pour retirer les débris, feuilles,...

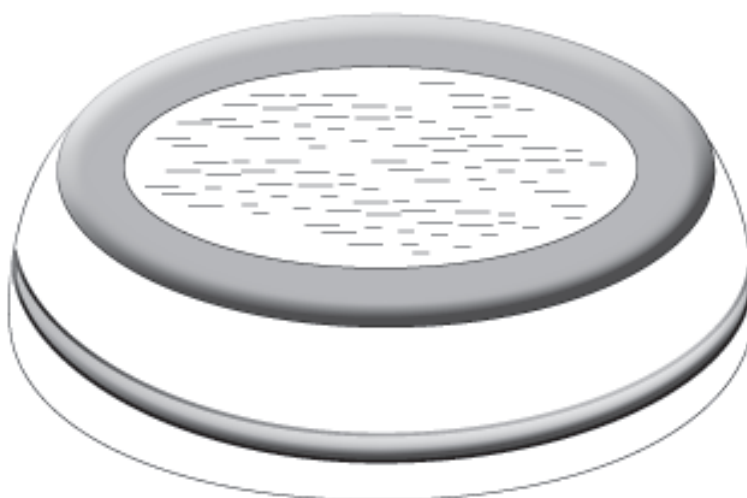
Réinstallez votre filtration, skimmer, changer 1/3 de votre eau, contrôlez

le pH de l'eau, faites un traitement de choc de l'eau et faites fonctionner sans interruption votre filtration pendant 24 heures. Testez votre eau (voir traitement eau). Nettoyez l'élément filtrant lorsque nécessaire, aspirez tous les débris déposés dans le fond avec un aspirateur de bassin prévu à cet effet.

2

MONTAGE

ZODIAC ORIGINAL - Ronde "WINKY"



Nomenclature

Installation du bassin

Gonflage à l'air/
mise en place du fond/
mise en eau

Raccordement
filtration

Entretien spécifique

Hivernage
spécifique

Cette notice ne s'applique qu'au bassin ZODIAC Original Ronde "WINKY". Vos accessoires tels que l'échelle et la filtration possèdent leur propre notice.

Nota : cette notice est composée de 3 parties :

- ①** partie généralités / entretien / conseils
- ②** partie montage du bassin / nomenclature
- ③** partie garantie

Notice à conserver pour consultation ultérieure

NOMENCLATURE

Tableau 1

Type de bassin		Winky 4		Winky 5 x 1,05		Winky 5 x 1,20		Winky 6		Winky 8	
Dimension d'expédition * (emballage)		1,20 x 0,60 x 0,55 m		1,20 x 0,60 x 0,70 m		1,20 x 0,60 x 0,70 m		1,20 x 0,60 x 0,70 m		1,80 x 0,80 x 0,45 m	
Poids d'expédition *		52 kg		68 kg		78 kg		94 kg		200 kg	
Volume d'eau approximatif **		12 m ³		23 m ³		24 m ³		37 m ³		50 m ³	
Longueur avec solarium (A)		5,00 m		6,30 m		6,55 m		7,50 m		9,50 m	
Diamètre plan d'eau *** (B)		3,80 m		5,00 m		4,82 m		6,00 m		7,80 m	
Hauteur bassin *** (C)		1,05 m		1,05 m		1,20 m		1,20 m		1,30 m	
Profondeur d'encastrement (H)		0,60 m		0,60 m		0,70 m		0,70 m		0,70 m	
Temps approximatif de montage - 2 personnes ****		2 h 00		2 h 00		2 h 30		2 h 30		3 h 30	
Espace minimum préconisé autour du bassin		3,00 m		3,00 m		3,00 m		3,00 m		3,00 m	
Rep	Désignation	Qté	Code	Qté	Code	Qté	Code	Qté	Code	Qté	Code
1	Bassin	1	P38443	1	P38444	1	P38368	1	P38445	1	P38446
2	Gonfleur	1	P34657	1	P34657	1	P34657	1	P34657	1	P34657
3	Obturbateur (1 jeu de 2p)	1	P4570*****	1	P4570*****	1	P4570*****	1	P4570*****	1	P4570*****
7	Vanne d'arrêt 1/4 de tour	1	P34033	1	P34033	1	P34033	1	P34033	1	P34033
9 [∞]	Bouchon clapet anti-retour (remplissage)	1	P4696	1	P4696	1	P4696	1	P4696	1	P4696
10 ^{∞∞}	Enjoliveur anneau	12	P61421	12	P61421	12	P61421	12	P61421	14	P61421
12 ^{∞∞∞∞}	Pictogramme de sécurité	2	P19592	2	P19592	2	P19592	2	P19592	2	P19592
13	Passant ceinture	12	P61564	12	P61564	12	P61564	12	P61564	14	P61564
13a	Axe de liaison	-	P61427	-	P61427	-	P61427	-	P61427	-	P61427
13b	Enjoliveur passant ceinture	-	P61425	-	P61425	-	P61425	-	P61425	-	P61425
13c	Boucle d'attache	-	P61428	-	P61428	-	P61428	-	P61428	-	P61428
13d	Pièce centrale passant	-	P61426	-	P61426	-	P61426	-	P61426	-	P61426
13e ^{∞∞∞}	Fixation passant ceinture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 [∞]	Drisse blanche (nombre de mètre)	12	P4701*****	18	P4701*****	18	P4701*****	18	P4701*****	25	P4701*****
15	Cache bouchon complet	1	P61571	1	P61571	1	P61571	1	P61571	1	P61571
15a	Cache bouchon	1	P61423	1	P61423	1	P61423	1	P61423	1	P61423
15b	Enjoliveur cache bouchon	1	P61424	1	P61424	1	P61424	1	P61424	1	P61424
16	Ceinture	1	P61674	1	P61675	1	P61675	1	P61676	1	P61677
17 [∞]	Joint intérieur	1	P61568	1	P61568	1	P61568	1	P61568	1	P61568
18 [∞]	Traversé de paroi	1	P4572	1	P4572	1	P4572	1	P4572	1	P4572
	Notice complète (partie 1 + 2 + 3)	1		1		1		1		1	
	Bon de garantie	1		1		1		1		1	
	Notice de réparation	1		1		1		1		1	
	Flacon de colle	1		1		1		1		1	
	Une mallette	-		1		1		1		1	
	Un rouleau de téflon	1		1		1		1		1	

* valeurs théoriques - (bassin nu)

** volume d'eau théorique - (bassin + boudin)

*** dimension théorique du plan d'eau : dimension la plus grande d'un anneau à un autre = hauteur d'eau : mesure du fond du bassin à la hauteur des anneaux

**** temps indicatif pour 2 personnes. Ne tient pas compte de la préparation du sol, ni du remplissage du bassin

***** ce code correspond à un jeu de 2 pièces

***** ce code correspond à un jeu de 4 pièces

***** ce code correspond à une drisse de 10 m

∞ Pièces montées d'usine.

∞∞ Pièces montées d'usine, elles ne peuvent être demandées en pièces détachées. Elles sont soudées sur le bassin.

∞∞∞ Ces pictogrammes sont en général à installer sur le bassin ou à proximité, n'hésitez pas de nous en redemander.

Pendant la première année, le bassin va se stabiliser, la toile va s'étirer légèrement. Les dimensions sont toujours données pour un bassin neuf. La structure de ce type de bassin peut induire des variations de dimensions hors tout.

ADEVA Environnement Piscines se réserve le droit d'apporter toute modification jugée utile aux modèles présentés. Toutes les dimensions sont données à titre indicatif, celles-ci pouvant varier en fonction des diverses tolérances à la fabrication

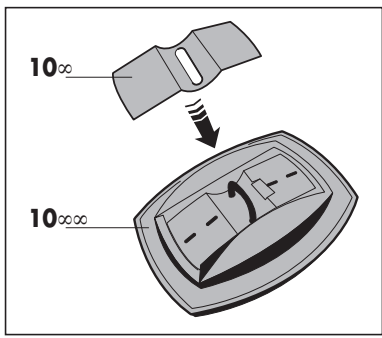
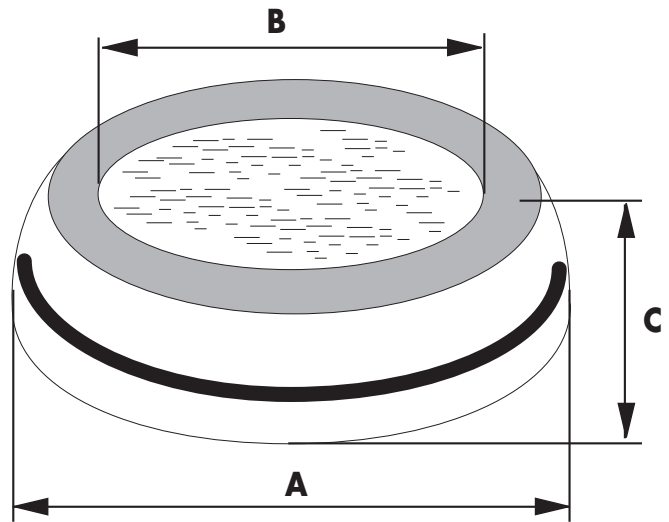
NOTA : le skimmer, la filtration, l'échelle ou autre accessoire ne sont pas fournis dans le carton du bassin (en option)

Nécessaire d'entretien / divers		Code
Nettoyage	Produit de nettoyage bassin	P35103
	Obturbateur métallique	P31030
Rustine	Nécessaire de réparation (2 rustines - Ø 0,20 m grise / bleu ciel / colle)	P61569
	Tissu gris 1 x 1,5 m	P61560
Tissu	Tissu bleu ciel 1 x 1,5 m	P4711
	Bande de tissu gris 0,14 x 5 m	P61570
	Bande de tissu bleu ciel 0,14 x 5 m	P4717

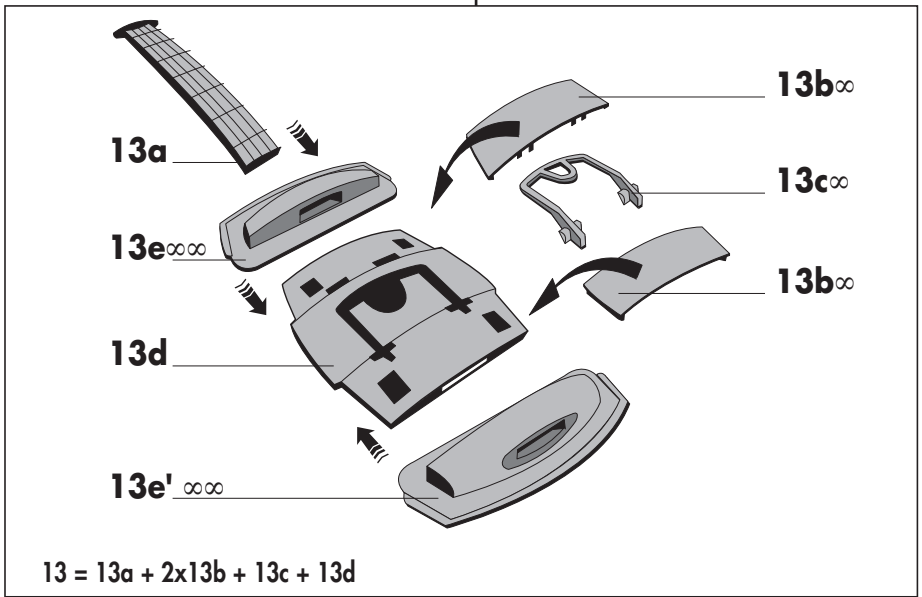
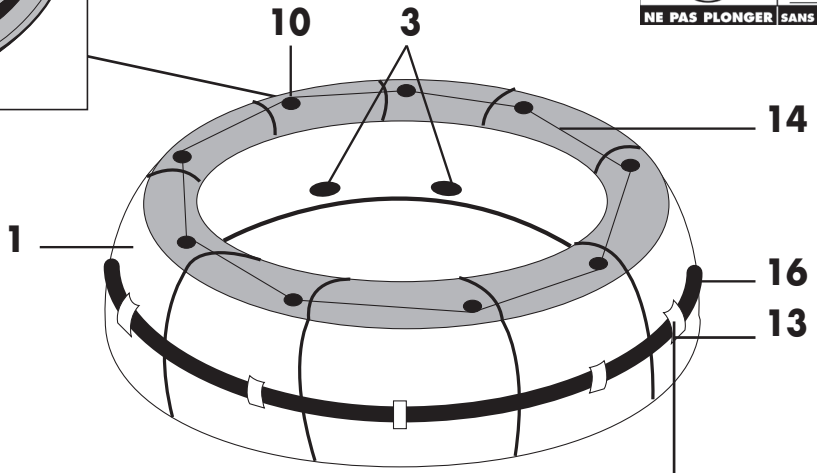
Nécessaire d'entretien / divers		Code
Colle	Colle milieu aqueux 3 flacons	P4700
	Colle milieu sec bi-composante 250 g	P37205
	Colle milieu sec bi-composante 750 g	P4670
PVC	PVC liquide incolore	P30600
	Solvant	P36769
Hivernage	Raccord d'hivernage	P17900
	Bouchon d'hivernage	P17672

NOMENCLATURE (suite)

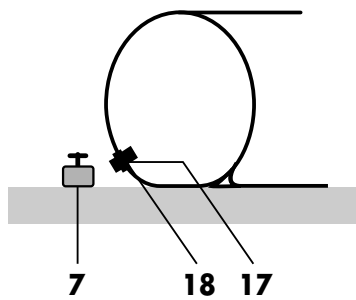
F



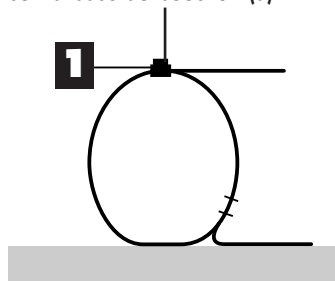
17⁰⁰



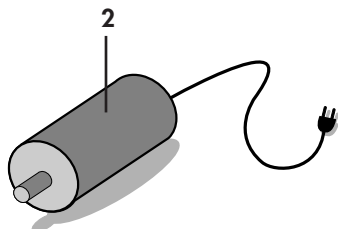
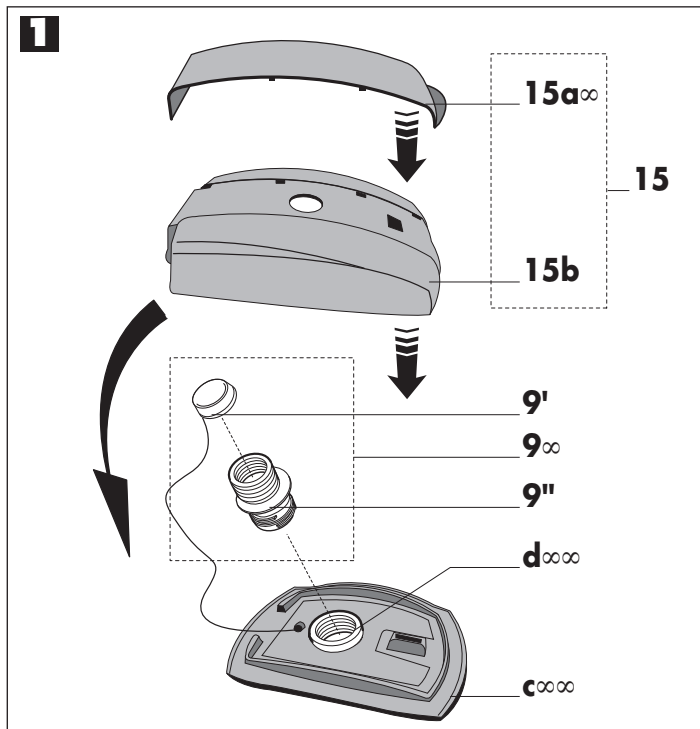
* Pièces montées d'usine.
 ** Pièces montées d'usine, elles ne peuvent être demandées en pièces détachées. Elles sont soudées sur le bassin.



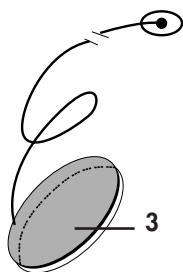
Nota : le n° du bassin est frappé sur la base du bouchon (d)^{oo}



Détail du bouchon clapet anti-retour :
 $9^{\circ} = 9' + 9''$
 $15 = 15a^{\circ} + 15b$

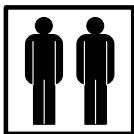


Gonfleur électrique
 réf. P34657



° Pièces montées d'usine.

oo Pièces montées d'usine, elles ne peuvent être demandées en pièces détachées. Elles sont soudées sur le bassin.



INSTALLATION DU BASSIN

F

Recommandations spécifiques de "Montage" : ce type de bassin peut être installé hors sol, semi-encasté ou partiellement semi-encasté.

1) TRAÇAGE ET PRÉPARATION DU SOL : voir "partie 1 - Généralités".

2) MONTAGE DU BASSIN (LORSQUE LE SOL EST PRÉPARÉ)

a Sortez le bassin de son carton. En fonction du poids faites vous aider. Ne jamais traîner le bassin sur le sol préparé ou non. N'utilisez jamais de cutter pour ouvrir le carton **schéma 1**. Conservez le carton.

b Positionnez le bassin soit à gauche si vous partez du point (A), soit à droite si vous partez du point (B) de l'axe de symétrie de la surface préparée, Dépliez-le vers la droite puis vers la gauche **schéma 2**.

Nota : le côté choisi sera le côté de raccordement pour la filtration.

c Assurez-vous que le clapet anti-retour (9'') soit bien vissé dans la pièce d'°..

Vissez le bouchon (9') sur le clapet anti-retour (9''), **schéma 3**.

Enclipez le capot rep. 15 (15a et 15b).

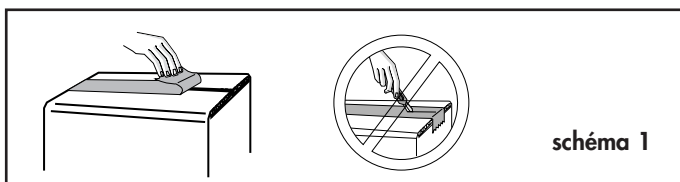
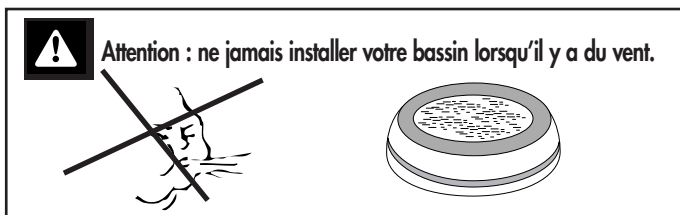


schéma 1

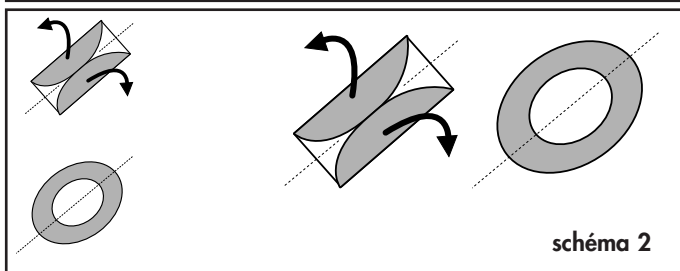


schéma 2

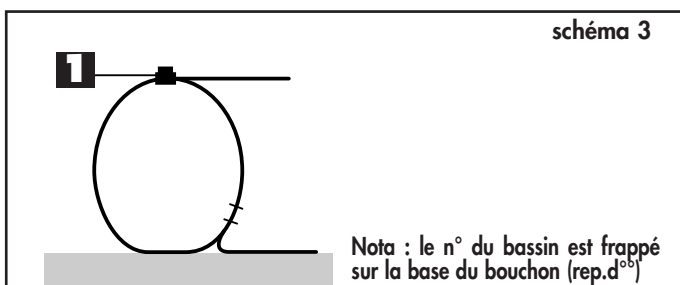
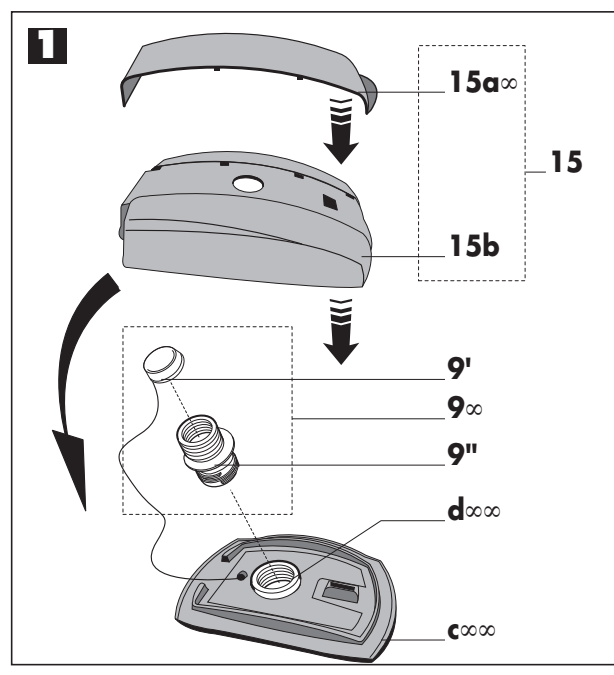


schéma 3

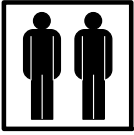
Nota : le n° du bassin est frappé sur la base du bouchon (rep.d°°)

Détail du bouchon clapet anti-retour. 9° = 9' + 9''



° Pièces montées d'usine.

°° Pièces montées d'usine, elles ne peuvent être demandées en pièces détachées. Elles s'



INSTALLATION DU BASSIN (suite)

F

- d** Fixez la vanne (rep. 7) (fournie avec le bassin) après avoir enlevé le bouchon de protection (bouchon à conserver), en étanchéifiant le pas de vis grâce au ruban de téflon (ruban blanc). Le téflon doit être enroulé dans le sens du pas de vis (environ 15 tours). Mettez la vanne (rep. 7) sur sa position fermée **schéma 4**.

Attention : lorsque vous vissez la vanne (rep. 7) sur le raccord (rep. 18 - traverse de paroi), cela peut entraîner le dévissage du raccord (rep. 18) de la paroi. Il n'y a plus d'étanchéité ; donc fuite. Pour y remédier, il faudra resserrer l'écrou du raccord (rep. 18) à l'aide d'une clé plate de 65 (non fournie).

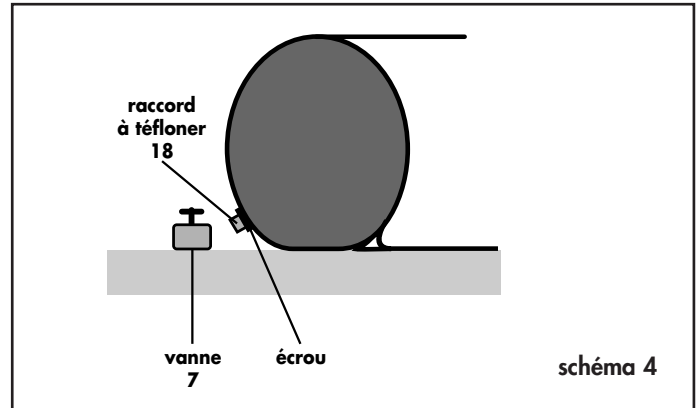


schéma 4

- e** Mise en place des obturateurs : le boudin de la Winky est percé d'orifices (A). Une fois le bassin complètement déplié, bouchez ces orifices à l'aide des disques obturateurs (rep. 3) en tissu fournis avec le bassin **schéma 5**.

Modèles	Nbre d'orifices (A)
Winky 4 - 5 - 6 - 8	2

Tableau 2

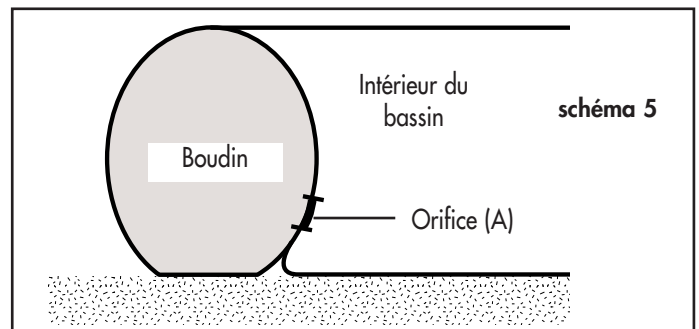


schéma 5

- f** Prendre soin que les obturateurs (rep. 3) soient placés de telle façon que l'accrochage des ficelles sur ces obturateurs soit dirigé vers le bas pour faciliter leur extraction, **schéma 6**. Vérifiez la solidité des noeuds.

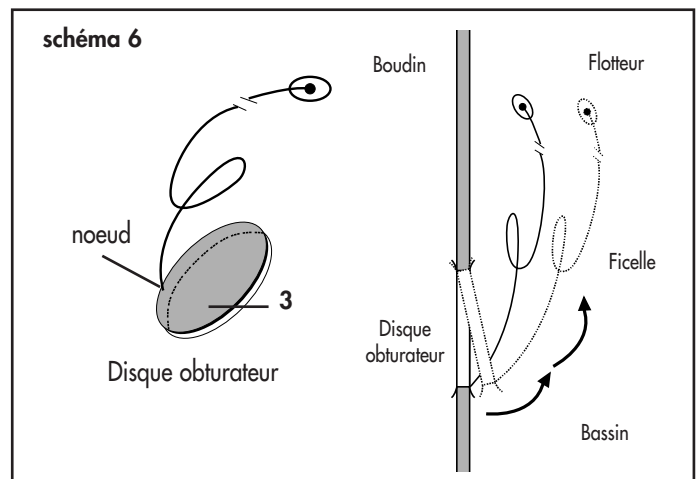
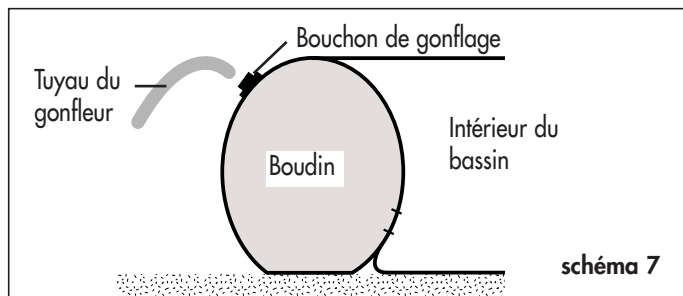


schéma 6

⚠ Attention : rappel : ne jamais installer votre bassin lorsqu'il y a du vent.

⚠ Attention : ne jamais utiliser de compresseur.

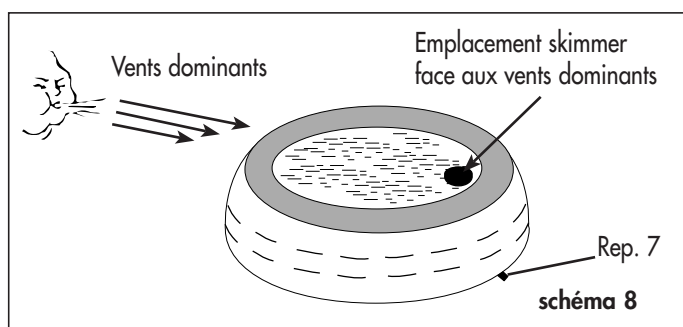
a Dévissez le bouchon du clapet anti-retour (rep. 9') - uniquement (voir schéma 3).



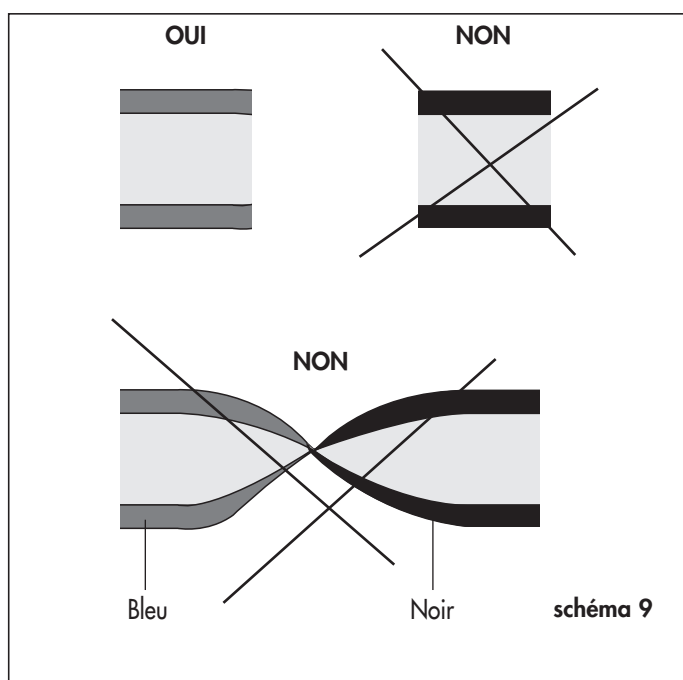
b Branchez directement le tuyau sur le clapet anti-retour 9'', schéma 7.

Gonflez légèrement le boudin, il doit commencer à prendre sa forme, puis arrêtez de gonfler.

A ce stade, il est encore possible de déplacer le bassin et de choisir l'emplacement définitif. Placez toujours le skimmer face aux vents dominants, schéma 8.

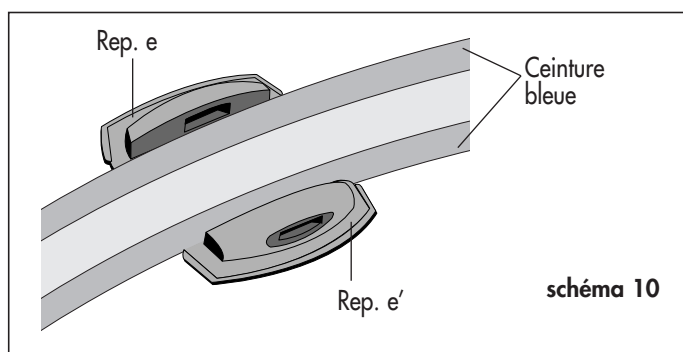


c Montage de la ceinture. Attention elle a un sens. Les bandes bleues doivent être visibles (les bandes noires sont contre le bassin ; sauf pour les bassins WINKY 4 où la ceinture n'a pas de bande noire). En aucun cas il ne faut vriller la ceinture, schéma 9.



La ceinture doit se placer entre les deux supports de passant rep. e, e'. Au fur et à mesure de l'installation de la ceinture, installer les pièces suivantes dans l'ordre,

- ceinture entre les supports des rep. e e',
- positionnez l'ensemble passant rep. 13 (13a +2x13b +13c +13d) contre la ceinture schéma 10.



Attention : l'ensemble rep. 13 a un sens. Il est impératif que la boucle rep. c doit être positionnée conformément au **schéma 11**. Emboîtez la pièce rep. a, axe de liaison afin que celle-ci traverse les pièces e, 13 et e'.

Nota : vérifiez que la boucle rep. 13c soit bien dans son logement. Répétez l'opération sur chaque passant afin que la ceinture soit installée et maintenue sur tout le pourtour du bassin.



Important : ne jamais utiliser la ceinture rep. 16 pour déplacer, par exemple, le bassin. Cela peut entraîner des dégâts irréremédiables sur les pièces.

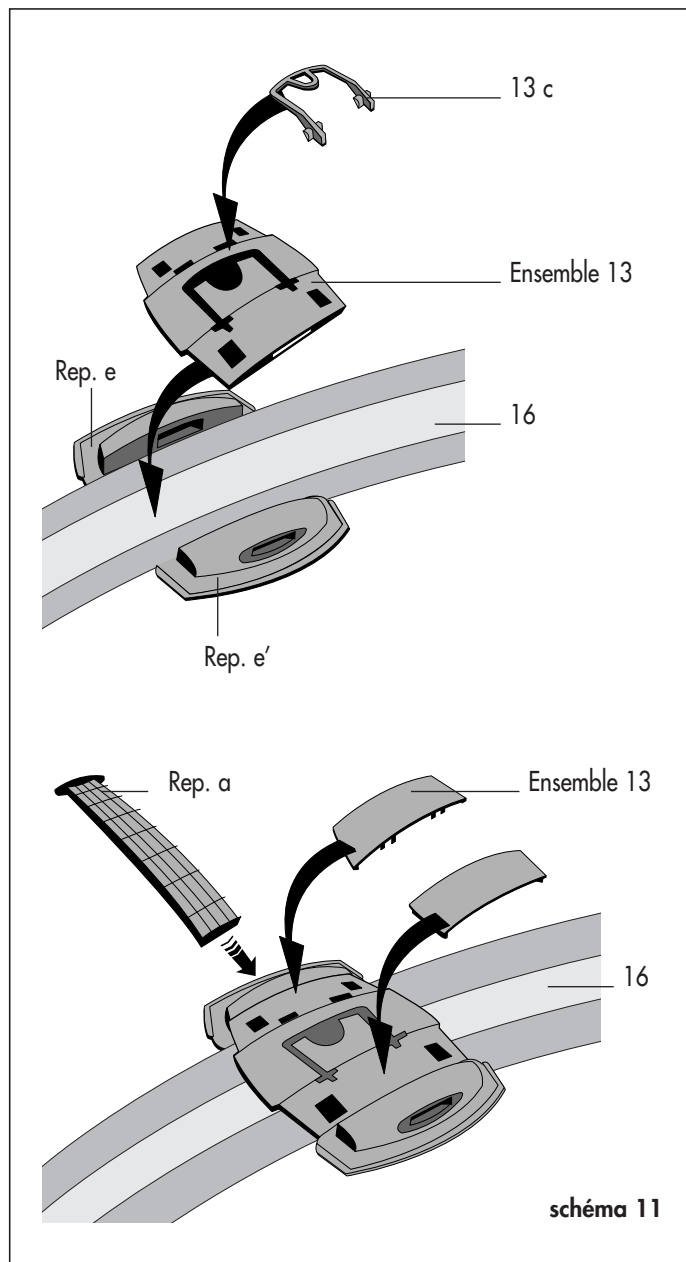


schéma 11

d Par l'extérieur du bassin, tirer légèrement tout autour du bassin afin de tendre le fond, **schéma 12**. Sans vous servir de la ceinture, levez légèrement le bassin.

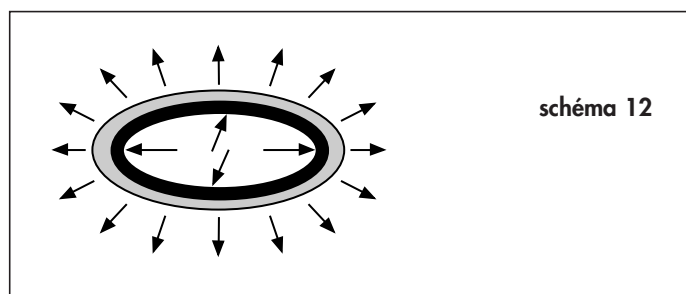


schéma 12

e Par l'intérieur, poussez légèrement la matière en partant du centre vers le boudin **schémas 13 et 14**.

f Commencez le remplissage du bassin et continuez à pousser, ainsi qu'à tendre le fond afin d'éliminer au mieux les plis.



Attention : après 3 cm d'eau, le fond ne peut plus être mobile. Utilisez uniquement l'eau du réseau de ville. Ni source, ni eau de pluie (cas d'exclusion de garantie). Dans tous les cas, remplissez à l'aide d'un tuyau d'arrosage.

g Tout en continuant le remplissage du bassin, reprenez le gonflage du boudin.



Attention : en cas de pression trop importante, l'un des obturateurs peut être éjecté de son logement. Dans ce cas, procédez à sa remise en place puis regonflez le boudin pour le remettre en forme avec moins de pression.

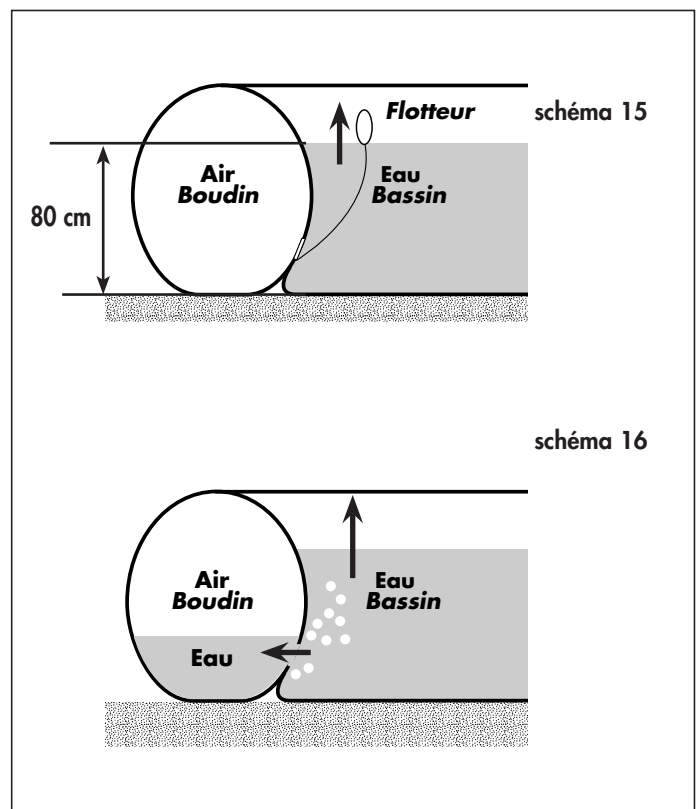
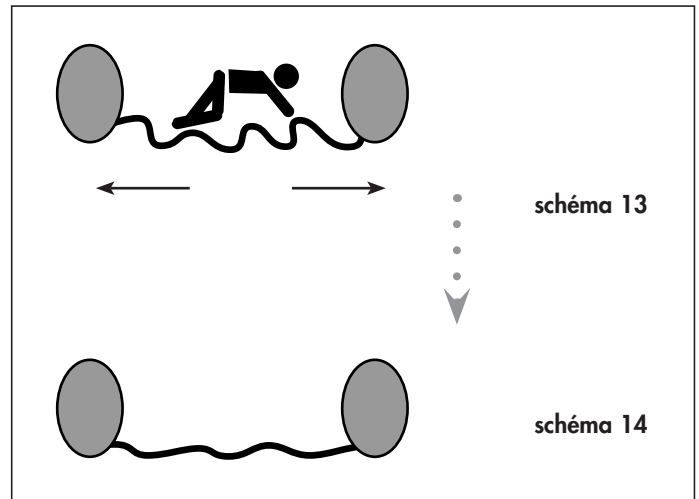
h Pendant le remplissage et si besoin regonflez les boudins afin que le bassin garde bien sa forme. Tendez correctement le fond.

i Impératif : remplissez le bassin à une hauteur d'environ 80 cm. Retirez les obturateurs en tirant sur les flotteurs. Il est nécessaire de retirer les obturateurs pour laisser rentrer l'eau dans le boudin et équilibrer ainsi le bassin (vous évitez ainsi un risque de travail anormal du bassin - exclusion de garantie) **schéma 15 et 16**. Continuez le remplissage jusqu'au niveau d'eau souhaité. (Maximum hauteur des anneaux (10)).

j Attention : ne pas retirer les obturateurs tant que le niveau de l'eau n'ait pas atteint au minimum environ les 80 cm. Si besoin regonflez le boudin jusqu'à ce que l'air s'échappe par les orifices.

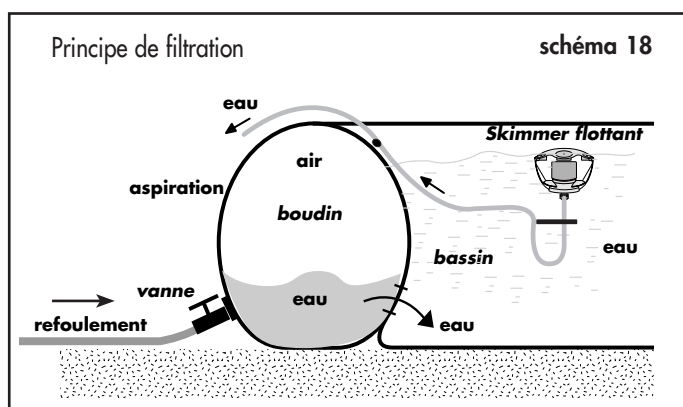
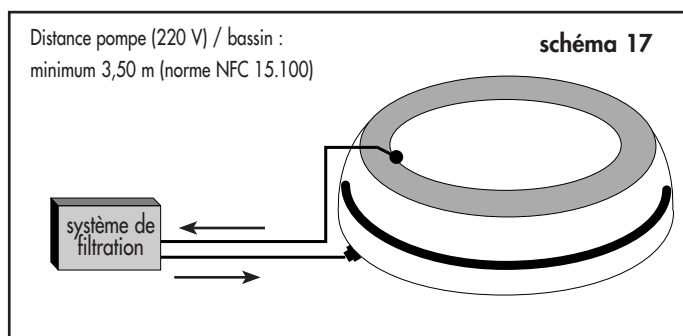
k Retirez le gonfleur. Vissez bien le bouchon rep. 9'

Nota : la conception même du bassin veut que pour des raisons mécaniques et physiques, que pour un bon maintien et un bon équilibre de la bassin, son fond a une découpe plus importante. De ce fait on ne peut obtenir un fond régulier et sans petits plis. Ceux-ci ne gênent en rien le bon fonctionnement du bassin.



Rappel : pour le raccordement de la filtration, suivez les instructions de la notice fournie avec la filtration **schéma 17**.

- a** Un endroit sec avec un bon drainage.
- b** Un endroit accessible pour nettoyer la pompe et manoeuvrer la vanne.
- c** Près d'une prise de courant située à au moins 3,50 m du bassin.
- d** Un endroit ombragé naturellement ou artificiellement afin d'éviter une surchauffe du moteur. Installez-le sur une surface rigide, plane et horizontale.
- e** Le groupe de filtration doit être placé à au moins 3,50 m du bassin, au plus à 5 m. Installez-le sur un sol solide par exemple une plaque de béton. Si vous souhaitez l'installer à une distance supérieure à 5 m, renseignez-vous auprès de votre distributeur.



Il est recommandé d'utiliser une prise de courant équipée d'un disjoncteur différentiel de 30 mA. Vérifiez la normalisation en vigueur auprès d'un spécialiste.

MONTAGE DU SKIMMER : VOIR NOTICE SKIMMER

MONTAGE DE LA FILTRATION : VOIR NOTICE FILTRATION

MONTAGE DE L'ÉCHELLE : VOIR NOTICE DE L'ÉCHELLE

Placez l'échelle uniquement lorsque le bassin est complètement installé et en eau. Évitez que l'échelle ne touche le bassin (par frottement vous pouvez détériorer le tissu du bassin).

Pour les bassins semi-encastrés il faut ajuster sur place l'échelle (en l'enterrant partiellement) en fonction de la hauteur souhaitée.

Attention : si le bassin n'est pas bien rempli d'eau et le boudin rempli d'air, il y a un risque de frottement de l'échelle sur celui-ci.

RAPPEL : Pour des raisons de sécurité, retirez l'échelle lorsque le bassin n'est pas en service dans le cas où celle-ci n'est pas pourvue de marches escamotables.

Nos échelles standards sont fabriquées à partir d'un tube d'acier inox. Leur entretien ne respecte aucune règle précise, ni dans leur utilisation, ni dans le temps.

Pendant et après chaque saison, un contrôle visuel est nécessaire. Si vous constatez des points de rouille, il faut y remédier en appliquant une peinture anti-rouille. Les précautions à y apporter sont en général mentionnées sur le pot de celle-ci.

1**CONTRÔLE DE LA PRESSION D'AIR**

La conception du bassin veut que plus ou moins progressivement, le niveau d'eau descend dans le bassin, la partie centrale du bassin s'affaisse et les extrémités remontent. Il est alors nécessaire de gonfler le boudin d'air.

Cette opération est à faire, pour un bassin neuf, tous les 2 ou 3 mois (selon utilisation et conditions climatiques), elle est terminée lorsque des bulles d'air s'échappent des orifices (**schéma 16**).

Le renouvellement de cette opération dépendra également de l'âge de votre bassin.



Rajoutez toujours de l'air dans les boudins jusqu'à échappement de celui-ci par les orifices avant de remettre de l'eau dans le bassin.



Le boudin ne doit jamais être rempli uniquement d'eau ; il y aurait alors risque de déchirure du tissu (contraintes mécaniques trop importantes).

Toutefois, vous pouvez diminuer la différence de hauteur du boudin en diminuant la pression d'air dans le boudin (renseignez-vous auprès de l'un de nos distributeurs agréés).

2**NETTOYAGE DU FOND DU BASSIN VIDE ET EN FORME**

En règle générale, vous devez garder votre bassin rempli d'eau. Cependant, en utilisant des obturateurs métalliques (référence P31030), non fournis, à la place des obturateurs rep. 3, vous pouvez vider votre bassin sans que celui-ci s'affaisse complètement.

Cette possibilité vous permettra un nettoyage du fond et des parois de votre bassin lorsque celui-ci est vide, mais en forme.

Cette opération ne peut être faite que par l'un de nos distributeurs agréés.

N'envelez jamais les obturateurs (spéciaux, non fournis avec le bassin. Renseignez-vous auprès de l'un de nos distributeurs agréés), tant que le bassin n'est pas de nouveau rempli d'eau.

N'utilisez pas cette possibilité pour laisser votre bassin vide trop longtemps et pendant la durée de l'hiver.

Nota : pour les bassins semi-encastés, assurez-vous, avant d'entreprendre cette opération, que le bassin ai bien été installé conformément à nos recommandations (remblai en béton maigre - voir "partie 1 - Généralités").

SÉCURITÉ SPÉCIFIQUE AU MONTAGE BASSIN SEMI-ENCASTRÉ

RAPPEL : consignes de sécurité : **voir point 11 de la notice "partie 1 - Généralités" :**

Barrières de sécurité / système d'alarme :

Plusieurs systèmes existent pour renforcer la prévention entre un enfant et le bassin. Nous vous encourageons et recommandons (car nous ne sommes jamais assez prudent) d'installer une barrière de sécurité et/ou un système d'alarme. Renseignez-vous auprès de spécialistes de la piscine ainsi que sur la réglementation en vigueur.

Les barrières et/ou système d'alarme ne peuvent en aucune façon se substituer à la vigilance d'un adulte.

Pour l'hivernage des bassins deux possibilités vous sont offertes:

1

VOUS LAISSEZ VOTRE BASSIN MONTÉ : BASSIN PROTÉGÉ DU VENT

a Regonflez en air le boudin du bassin.



Impératif : contrôlez la pression d'air et regonflez si besoin votre bassin (ne le laissez pas s'affaisser). Cette opération ne peut se faire qu'en période de non gel. Bien que le bassin ne craigne pas le gel, ne jamais monter sur celui-ci lorsqu'il est gelé (cas d'exclusion de la garantie).

b Vérifiez le pH et la teneur en chlore de votre bassin. Ajustez si besoin (voir "partie 1 - "traitements d'eau").

c Nettoyez le fond, les parois, la ligne d'eau (avec un produit conseillé par nos distributeurs - aucun produit à base de solvant).

d Versez un produit d'hivernage et brassez-le à l'aide de la filtration. (Produit d'hivernage ainsi que son dosage : voir nos distributeurs).

Le produit d'hivernage assure une protection de l'eau pendant l'hiver : ce n'est pas un anti-gel.

e Démontez le skimmer (voir "notice skimmer").

f Fermez la vanne de refoulement, débranchez la filtration.

- retirez le "Quick Snap" fixé au bout de cette vanne (s'il y en a un) ;
- vissez le raccord code P61678 sur l'extrémité de la vanne (raccord non fourni avec le bassin) ;
- vissez sur ce raccord, le bouchon code P61679 (non fourni avec le bassin) ;
- ouvrez la vanne un quart de tour (obligatoire contre le gel).

Nota : pour assurer une bonne étanchéité, il faut téfloner tous les pas de vis.

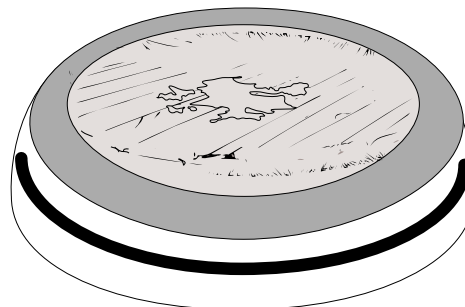
g Remplissez le bassin jusqu'à ras bord.

h Impératif : couvrez le bassin avec une bâche d'hivernage. (Installation de la bâche - voir notice de la "bâche d'hivernage").

i Remisez le système de filtration, le skimmer, les tuyaux après les avoir lavés à l'eau douce, rincez, séchez et rangez-les dans un endroit sec à l'abri du gel. Précaution d'hivernage de la filtration : voir notice "filtration".

N'oubliez pas les accessoires piscines (échelle, balai, ...).

BÂCHE D'HIVERNAGE (AVEC OU SANS GRILLE)



Son utilisation permet de retrouver après l'hiver, l'eau du bassin prête avec le minimum de traitement pour une nouvelle saison. Résistante (ne constitue toutefois en aucun cas une barrière de sécurité), traitée anti-UV, opaque et étanche, elle convient parfaitement pour les bassins protégés du vent. Elle protège l'eau des salissures (feuilles, insectes, etc.) venant de l'extérieur. Son opacité permet d'éviter la photosynthèse (coupe de la lumière du jour et évite la formation d'algues).

Pour les bâches sans grille :

Régulièrement, enlevez les feuilles et eau de pluie qui stagneraient sur la bâche pour assurer une longue vie à celle-ci et pour ne pas détériorer les anneaux de fixation sur le bassin. Toutefois, laissez toujours un peu d'eau sur la bâche, elle plaquera bien celle-ci sur l'eau du bassin et évitera une trop grande prise aux vents.

Pour les bâches avec grille :

Enlevez régulièrement les feuilles qui stagneraient sur la bâche ; elles risquent d'obturer la grille.

Gardez la bâche propre pour assurer une longue vie à celle-ci.

Suivant chaque type de bassin et son exposition (notamment au vent), vous trouverez une bâche correspondante. N'hésitez pas à contacter votre vendeur habituel, qui vous conseillera sur le rôle et la pose de celle-ci.

Précautions :

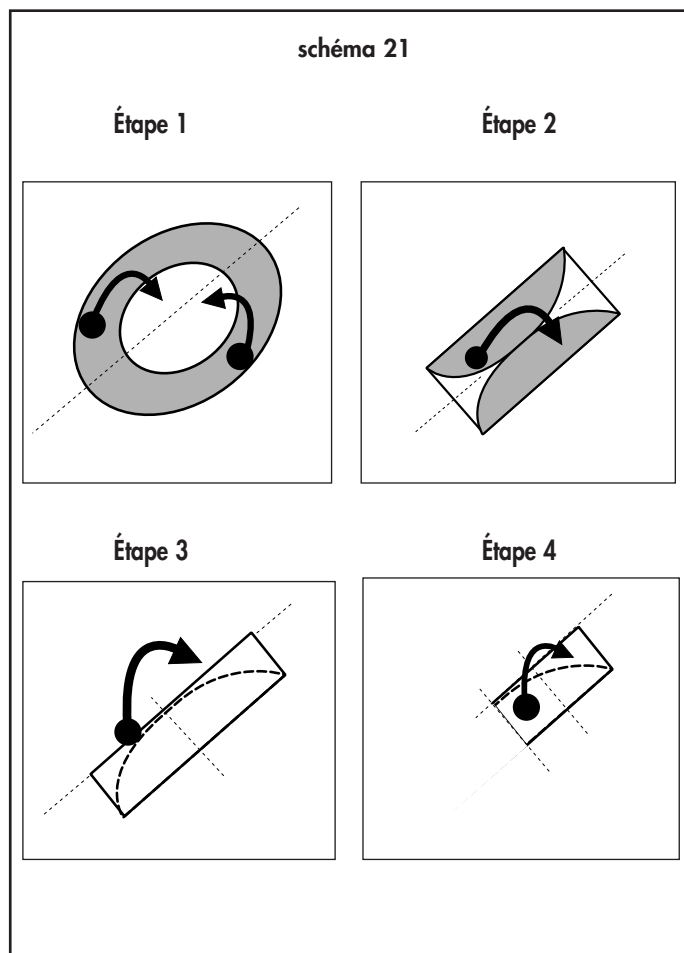
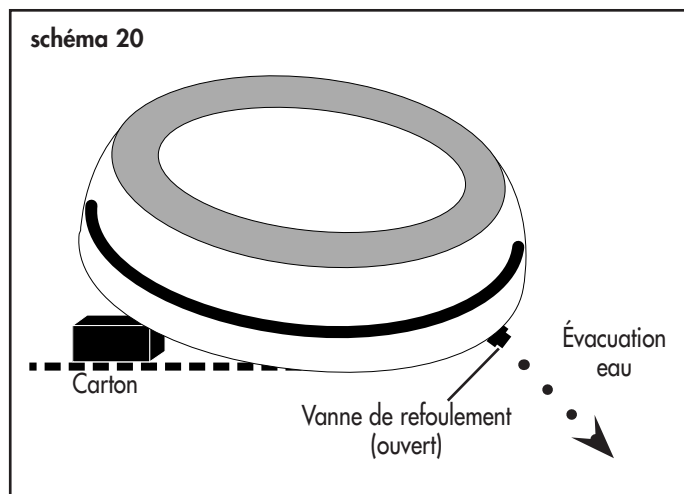
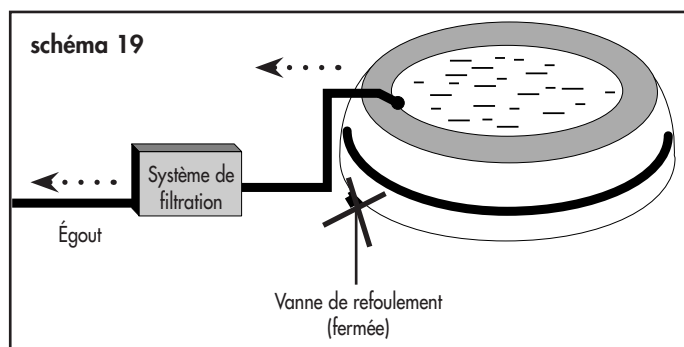
Avant d'installer la bâche d'hivernage (uniquement par beau temps, pas de vent), assurez-vous que :

- le bassin a été lavé, regonflé;
- les accessoires sont enlevés (échelle, skimmer);
- l'eau a été traitée avec des produits d'hivernage pour le bassin;
- le niveau de l'eau du bassin est au maximum (à ras bord).

- a** Opération à faire par beau temps lorsqu'il n'y a pas de vent.
- b** Avant de démonter, il faut que l'eau de votre bassin soit limpide, cristalline et bactériologiquement pure. Des impuretés pourraient rester pendant tout l'hiver dans le boudin et l'abîmer. Faites un traitement d'eau si besoin.
- c** Nettoyez le fond, l'intérieur et l'extérieur du bassin ainsi que la ligne d'eau avec des produits de nettoyage (voir "nettoyage"). Rincez au jet.
- d** Videz votre bassin (utilisez votre pompe; attention au désamorçage) : **schéma 19**.

- placez le tuyau d'aspiration au fond du bassin,
- placez le tuyau à la sortie "égout" de votre vanne,
- fermez la vanne de refoulement,
- videz votre bassin jusqu'aux obturateurs à l'aide de votre filtration,
- mettez les obturateurs rep. 3 en place,
- videz le plus possible votre bassin environ 4 cm d'eau au fond à l'aide de votre filtration,
- regonflez le boudin de votre bassin,
- levez et calez le bassin avec des cartons **schéma 20**, ouvrez la vanne de refoulement afin que l'eau s'évacue,
- avec l'aide de la pompe et d'une éponge, retirez l'eau dans les boudins en passant le tuyau dans un orifice à la place d'un obturateur,
- regonfler le boudin pour compenser la perte d'eau,
- la vidange du bassin et des boudins est essentielle afin d'éviter la prolifération de moisissures et d'algues pendant l'hiver (utilisez éponge, sceau, aspirateur à eau...),
- avant de dégonfler le boudin, nettoyez-le, séchez-le et ceci complètement,
- enlevez les passants de ceintures, puis la ceinture. Faites cette opération quand le bassin est un peu "mou". Nettoyez et rangez.
- enlevez les obturateurs. Laissez dégonfler,
- enlevez la vanne de refoulement, remettez la protection sur le bouchon de gonflage,
- repliez le bassin (ne pas talquer ou traiter le tissu). Assurez-vous que le bassin soit propre et sec **schéma 21**,
- remettez-le dans son carton d'origine **schéma 21** et placez-le dans un endroit sec, hors gel et en évitant le contact de tuyaux chauds. Attention aux rongeurs.

- e** Remisez le système de filtration, le skimmer, les tuyaux après les avoir lavés (à l'eau douce). Rincez. Sèchez dans un endroit sec à l'abri du gel. Précaution d'hivernage de la filtration : voir notice "filtration".



3

GARANTIE

Bassins

Généralités

Applications
de la garantie
et procédure

Exclusion de la
garantie

Cas particuliers

Cette notice ne s'applique qu'aux modèles de bassins ZODIAC Original. Vos accessoires tels que l'échelle et la filtration possèdent leur propre notice.

Nota : cette notice est composée de 3 parties :

- ①** partie généralités / entretien / conseils
- ②** partie montage du bassin / nomenclature
- ③** partie garantie

A conserver pour une consultation ultérieure

GARANTIE 3 ANS (les présentes conditions de garantie sont établies en fonction de la loi française)

I- GÉNÉRALITÉS :

- La garantie prend effet à partir de la date de livraison à l'acquéreur qui devient de ce fait propriétaire.
- Les garanties décrites dans ce feuillet s'appliquent aux bassins neufs en matière souple et assemblés par thermobondage de fabrication ADEVA Environnement Piscines achetés chez un détaillant agréé par le fabricant** ou par ses "sociétés affiliées"*** à l'exclusion des éléments fixes qui le composent tels que (anneau D, vanne d'arrêt, clapet, etc...) et des accessoires périphériques tels que (filtration, échelle, skimmer, et autres ne rentrant pas dans cette définition).
- Les garanties décrites ne s'adressent qu'au premier propriétaire du bassin.
- La garantie n'est valable que pour le bassin dont le numéro figure sans rature sur la carte d'origine, et sous réserve que les volets aient été retournés dûment remplis dans les 15 jours qui suivent la date de livraison.
- Le bassin est garanti contre tous les vices de fabrication, contre les défauts d'assemblages et tous défauts de matière première pouvant nuire aux qualités de sécurité dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, d'entretien et de sécurité spécifiés sur la notice d'installation fournie avec chaque bassin.
- Seuls les spécialistes reconnus et accrédités par le fabricant ou par ses "sociétés affiliées" sont habilités à définir si un produit est réputé défectueux.
- La garantie se limite soit au remplacement par expédition de la pièce reconnue défectueuse par nos spécialistes soit à la réparation de celle-ci, et ceci à l'appréciation de nos spécialistes, en aucun cas cette pièce ne peut donner lieu à un quelconque remboursement.
- Le fabricant se réserve le droit de refuser la réparation d'un bassin présentant une usure trop importante pouvant entraîner des risques pour la sécurité des utilisateurs du bassin.
- La garantie se limite à expédier par le fabricant ou par ses "sociétés affiliées" un élément du bassin si celui-ci est reconnu manquant à la livraison, en aucun cas la constatation d'un élément manquant ne peut donner lieu à un quelconque échange, ou remboursement de l'achat.
- Toutes les dimensions et/ou capacités sont données à titre purement indicatif, celles-ci pouvant varier en fonction des diverses tolérances nécessaires à la fabrication.
- Le fabricant soucieux de la qualité de ses produits se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques de ses modèles.
- Tous nos bassins sont vendus prêts à être installés, les responsabilités qui incombent au propriétaire sont :
 - de lire attentivement et entièrement la notice d'installation, de se procurer les éléments nécessai-

- res complémentaires et si besoin de se renseigner auprès d'une personne habilitée par le fabricant ou par ses "sociétés affiliées" avant toute implantation quelle qu'elle soit de l'ensemble du bassin.
 - de choisir le terrain, l'emplacement, l'implantation en fonction des contraintes décrites dans la notice d'installation.
 - d'installer, d'utiliser et d'entretenir le bassin en respectant les consignes décrites dans la notice d'installation.
 - de choisir les produits de traitement et d'entretien et leur dosage compatibles avec la matière et les éléments constituant le bassin (les entretiens effectués à des intervalles réguliers sont essentiels au bon fonctionnement de votre bassin).
- Toutefois, si le propriétaire souhaite faire installer son bassin par un professionnel, nous lui recommandons de s'adresser à un détaillant agréé du fabricant ou par ses "sociétés affiliées".
- de faire contrôler son bassin au cours de la 4ème année, à partir de la mise en service, puis tous les 2 ans par un détaillant agréé par le fabricant ** ou par ses "sociétés affiliées"***
 - La garantie devient caduque :
 - si des réparations ont été effectuées par un tiers non habilité par le fabricant ou par ses "sociétés affiliées".
 - si des modifications et/ou adaptations du bassin ont été effectuées sans l'approbation d'une personne habilitée par le fabricant ou par ses "sociétés affiliées".
 - pour toute adaptation de pièces et accessoires qui ne sont pas d'origine du fabricant.
 - pour toute utilisation du bassin autre que celle prévue à cet effet.
 - si manquement au contrôle périodique du bassin par un détaillant agréé par le fabricant ** ou par ses "sociétés affiliées"***
- **le fabricant = ADEVA Environnement Piscines
 *** liste des "sociétés affiliées" voir au dos de cette notice.

II- APPLICATIONS DE LA GARANTIE ET PROCÉDURE :

- Pour toute demande adressez-vous au magasin où le bassin a été acheté.
- Toute demande devra être assortie d'un justificatif faisant apparaître clairement la date d'achat du dit produit ainsi que son n° de série.
- Le magasin devra établir un dossier de demande de garantie auprès du fabricant* ou de ses "sociétés affiliées" en indiquant la cause de la supposée défectuosité.
- Tout produit réputé défectueux par nos spécialistes sera soit échangé, soit réparé, suivant l'état de la défectuosité et ce à l'appréciation de nos seuls spécialistes.
- Les frais de port sont à la charge du propriétaire.
- En cas de déplacement sur site de nos spécialistes et s'il est reconnu que la défectuosité n'est pas du fait du fabricant les frais engendrés par le ou les déplacements ainsi que les honoraires seront facturés au donneur d'ordre.

- Toute immobilisation ou non jouissance du bien acheté pendant la période soit d'attente de livraison résultant d'un élément manquant à la livraison du bassin, soit de la réparation ou échange ne donne lieu à aucun prêt de matériel et/ou ne donne droit à aucune indemnisation contractuelle de quelque nature que ce soit.
- Toutefois, la durée d'immobilisation prolongera d'autant la durée de la garantie, sous réserve que le propriétaire récupère son bassin dès qu'il sera avisé de la fin de la réparation.
- Le propriétaire doit entreprendre toutes les démarches nécessaires pour récupérer son bassin après toutes opérations (réparations, contrôles, expertises...) et ceci sous un délai de six mois, passé ce délai nous considérerons son accord tacite pour la destruction de son bassin et ceci sans aucune relance de notre part.

III- EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :

- Tous défauts et/ou désordres qui surviendraient à la suite de manipulations inappropriées et/ou usure naturelle et/ou si la défectuosité est survenue à la suite d'un mauvais emplacement et/ou implantation et/ou installation et/ou d'un bassin laissé sans eau et/ou d'un mauvais entretien et/ou non respect des consignes de sécurité, de surveillance et/ou de la mauvaise utilisation du bassin, d'appareils, voir accessoires, non reconnus par le fabricant sont exclus de la garantie.
- Tous les frais annexes, de main d'œuvre, de déplacement, de démontage, d'emballage, de transport, d'immobilisation, d'expertise, nettoyage bassin, remontage, de perte ou remplacement d'eau, des produits chimiques de traitement, etc... reliés au remplacement ou réparation des pièces reconnues défectueuses par nos spécialistes sont toujours à la charge et aux risques du propriétaire et ne sont pas couverts par la garantie.
- Tous dommages résultant :
 - de perte d'eau, des produits de traitement d'eau (produits chimiques) non compatibles et/ou non reconnus par le fabricant, des produits d'entretien non compatibles et/ou non reconnus par le fabricant, d'un usage abusif ou résultant d'un mauvais entretien,
 - d'un non respect des consignes de sécurité et de surveillance,
 Sont exclus de la garantie
- Tous dommages causés :
 - aux personnes et aux biens, par l'utilisation d'une eau autre que celle distribuée par le réseau de ville, par la glace, le gel, le dégel, le feu, les animaux, la végétation, l'environnement, la pollution, par des phénomènes naturels (inondation, orage, tempête, vent, les U.V., etc...), le vandalisme, le vol et les cas fortuits,
 - par la nature du sol, son déplacement, son affaissement, son éboulement, son drainage...
 Sont exclus de la garantie.

Nous recommandons au propriétaire du bassin de vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que sa responsabilité civile vis à vis des tiers est garantie et de s'informer des garanties que lui assure sa "multirisques habitation" du fait de l'acquisition de son bassin.

Autres cas particulier d'exclusion :

- Les accrocs, déchirures, poinçonnements, etc... résultant d'une mauvaise manipulation ou autres sont exclus de la garantie.
 - Les tâches de toutes natures ; certains produits chimiques, lorsqu'ils sont mélangés ou utilisés à trop forte dose peuvent avoir des effets négatifs sur la durée de vie du bassin (décoloration et/ou déplastification rendant à terme la matière du bassin poreuse, rigide, cassante, voire aussi un plissement important aux endroits où les dits produits se sont concentrés).
- Cela est particulièrement vrai pour les produits chimiques composés d'acide isocyanurique, ainsi que certains produits réputés sans chlore sauf les purificateurs de bassin à base de molécules minérales actives. L'utilisation de sulfate de cuivre est formellement interdite, le fabricant décline toutes responsabilités et exclut de sa garantie toutes conséquences découlant de l'utilisation de ces produits.

La garantie légale résultant de l'article 1641 du code civil s'applique.